

## **Rapport annuel**

### **Année financière**

#### **1973 - 1974**

Publié avec l'autorisation de  
l'hon. Judd Buchanan, C.P., député, ministre  
des Affaires indiennes et du Nord canadien (c) Information Canada, Ottawa, 1974  
No de catalogue R1 - 1974  
Publication AINC No QS-3148-000-BB-A 1  
Présentation : Valentine + Johns



## **Table des matières**

### **Introduction générale**

### **Parcs Canada**

#### **Parcs nationaux**

#### **Parcs et Lieux historiques nationaux**

#### **Lieux et parcours privilégiés**

#### **Régionalisation**

#### **Planification pour l'avenir**

#### **Affaires indiennes et esquimaudes**

### **La population**

#### **Application de la Loi sur les Indiens**

#### **Revendications des autochtones**

#### **Affaires communautaires Éducation**

#### **Promotion économique**

#### **Affaires du Nord**

### **Le progrès social Évolution constitutionnelle et politique**

#### **Mise en valeur des ressources**

#### **Aide aux travaux d'infrastructure**

#### **Protection de l'environnement**

#### **Planification pour l'avenir**

#### **Programme de l'administration**

### **Bureaux régionaux**



## **Introduction générale**

### **- Le réseau des parcs nationaux - Les cultures indienne et esquimaude - Les territoires situés au nord du 60e**

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a été chargé de responsabilités importantes touchant l'expansion et l'évolution de ces trois groupes nationaux qui présentent des aspects et des difficultés complexes et uniques. Or, la politique du gouvernement canadien concernant chacune de ces trois grandes richesses est de chercher à respecter leurs caractéristiques particulières. Néanmoins, cette politique diversifiée s'inspire d'un seul point de vue fondamental : chacune d'elles constitue un héritage irremplaçable du patrimoine canadien, lequel doit être préservé au profit des générations futures.

De fait, ces trois facettes de l'identité canadienne ont plusieurs traits importants en commun. Chacune traduit un profond attachement des gens pour la terre; chacune également est soumise à des pressions continues, voire menaçantes, et connaît une évolution et une expansion rapides. Il y a en outre certains degrés de chevauchement et de rapports mutuels entre les trois Programmes autonomes du Ministère : Parcs Canada, Affaires indiennes et esquimaudes et Affaires du Nord. À titre d'exemple, mentionnons que ces Programmes tendent tous trois à aider les autochtones dans les domaines de la formation et de l'emploi.

L'année financière qui s'est terminée le 31 mars a revêtu une importance particulière pour les trois secteurs politiques qui relèvent du Ministère : le réseau des parcs nationaux, qui comprend les parcs historiques nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux, a été agrandi et amélioré; les autochtones ont marqué des points en obtenant de prendre en main leurs propres affaires et en cherchant à régler des griefs de longue date; l'expansion du Nord s'est considérablement accrue aux points de vue social, économique et politique.

Un grand nombre de réalisations du Ministère, au cours de l'année financière 1973 - 1974, revêtaient une importance fondamentale en elles-mêmes. Il y a lieu cependant d'évaluer toute réalisation annuelle en la situant dans un plan global et de la reconnaître comme une étape à franchir dans la poursuite d'un certain nombre de buts. Ainsi, même si beaucoup a été accompli, tout n'est pas terminé. En outre, il convient de mentionner dès le début que tout ce qui est décrit brièvement dans ce rapport se situe dans un contexte évolutif et traduit plusieurs tendances.

Une tendance que l'on retrouve dans chacune des trois grandes sphères d'activité du Ministère est la décentralisation des travaux et la régionalisation de nombreux programmes importants. On tâche également d'exercer un contrôle efficace et constant sur ces programmes, compte tenu des gens auxquels ils sont destinés, et on fait en sorte qu'ils soient adaptés aux conditions locales.

Cette tendance s'est manifestée le 30 avril 1973, alors que la Direction des Parcs nationaux et historiques était réorganisée et rebaptisée Parcs Canada et que de nouveaux bureaux régionaux, situés à Winnipeg et à Québec, venaient s'ajouter à ceux déjà ouverts à Calgary, Cornwall et Halifax. Les directeurs régionaux de ces centres assument l'entière responsabilité de tous les aspects du Programme de Parcs Canada.

Les objectifs fondamentaux de Parcs Canada sont de préserver des régions représentatives de la diversité des paysages, de la flore et de la faune du Canada et de conserver, restaurer et mettre en service les lieux et les ouvrages qui revêtent une importance historique pour les Canadiens. L'addition du parc national de Gros Morne à Terre-Neuve, au cours de l'année financière, a porté à 28 le nombre de nos parcs nationaux; ces parcs englobent maintenant une superficie de plus de 50,000 milles carrés.

La tendance la plus spectaculaire observée dans le Programme de Parcs Canada est la croissance rapide du nombre de visiteurs dans les parcs et les lieux historiques en 1963 - 1964, ce nombre de visiteurs a atteint 10.7 millions. Cette année, il a atteint plus de 21 millions, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à l'année précédente. Bien que les parcs aient été créés et existent en fait pour le plaisir du public, la capacité de ces milieux naturels à supporter une utilisation massive doit faire l'objet d'un examen soigneux. Un grand nombre de travaux effectués dans ce secteur du Programme ont pour but d'étudier, d'évaluer et de définir les effets de l'affluence des visiteurs sur les parcs.

En termes généraux, l'objectif du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes est de consulter les autochtones et de les aider à réaliser leurs aspirations culturelles, économiques et sociales au sein de la société canadienne. Depuis 1969, un changement conscient dans la façon de traiter avec les autochtones s'est opéré au sein du Ministère. Au lieu de subvenir aux besoins des autochtones d'une manière condescendante, comme il le faisait auparavant, le Ministère

appui maintenant les initiatives prises par les autochtones eux-mêmes.

Les trois grandes orientations qui influent de façon constante sur les travaux du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes peuvent se résumer comme suit : 1. La responsabilité de l'administration locale est remise progressivement aux conseils de bande à un rythme déterminé par la population indienne. Un nouveau programme de financement a été lancé pour aider les bandes à assurer une partie ou la totalité des services locaux maintenant fournis par le Ministère. De la même façon, le Ministère reconnaît aux parents indiens le droit de fixer les objectifs en matière d'éducation et de contrôler et administrer leurs services éducatifs. La principale préoccupation du Ministère en ce domaine est d'améliorer la qualité des programmes scolaires et de les rendre plus acceptables, cela en collaboration avec les Indiens. Il atteint ce but principalement par l'enrichissement culturel des programmes, l'accroissement du nombre d'enseignants autochtones et l'amélioration des locaux scolaires. 2. La Loi sur les Indiens de 1952 a été jugée inadéquate par les Indiens et par le gouvernement du Canada, certains articles étant trop restrictifs et d'autres ne protégeant pas suffisamment les intérêts des Indiens. Avec l'aide du Ministère, les Indiens étudient et consolident actuellement leur position avant de participer à la révision projetée de la Loi. 3. Les Indiens, et plus récemment les Inuit, avec l'aide du Ministère, font valoir de plus en plus vigoureusement leurs revendications foncières et leurs droits traditionnels devant les tribunaux et dans des négociations directes avec le gouvernement fédéral. Des efforts accrus sont également faits en vue de régler les revendications au moyen de négociations avec les gouvernements provinciaux.

L'ensemble du Ministère s'intéresse vivement aux affaires indiennes et esquimaudes. L'importante responsabilité de Parcs Canada de conserver et de préserver des régions naturelles du pays doit marcher de pair, dans certains cas, avec l'occupation et l'utilisation traditionnelles de vastes superficies par les autochtones. Des avantages sont accordés aux Indiens lorsqu'ils présentent des soumissions en vue d'assurer certains services, dans les parcs nationaux, comme des motels et des boutiques d'artisanat. Au cours de 1973 -

1974, un service d'emploi des autochtones a été constitué au sein de Parcs Canada afin de découvrir d'éventuels employés autochtones et d'aider à leur recrutement. En outre, des efforts tout particuliers furent tentés pour inciter les jeunes autochtones à se joindre au Corps de conservation des parcs nationaux.

L'accent principal dans le Programme des Affaires du Nord est mis sur la satisfaction des besoins et des aspirations des autochtones qui vivent au nord du 60e : Esquimaux, Indiens et Métis. Bien que certains traités aient été conclus avec des Indiens du delta du Mackenzie il y a 50 et 70 ans, aucun ne fut signé avec les Esquimaux. Cependant, le gouvernement du Canada a accepté de négocier les revendications fondées sur les droits fonciers traditionnels et a vu à ce que les autochtones bénéficient de la mise en valeur des terres qu'ils occupent. Grâce à l'aide financière du Ministère, les Indiens et les Esquimaux étudient actuellement leurs revendications foncières et consolident leur position.

Dans tout le Nord, comme dans plusieurs zones du sud du 60e, le problème le plus urgent est celui de la pauvreté des autochtones et de toutes ses séquelles psychologiques et physiques. Le chômage et le sous-emploi sont déjà apparents; quant aux effets sous-jacents, soit la pauvreté, l'érosion des valeurs traditionnelles, l'accablement dû à un contact constant avec une culture d'une haute technicité, ils sont très profonds. Le Programme des Affaires du Nord favorise diverses initiatives afin de renforcer les cultures des autochtones; signalons entre autres : l'amélioration des installations de communication, la publication de revues et de livres en inuit et la production de films inuit. Des efforts tout particuliers sont faits en vue de faciliter et d'encourager l'embauche d'autochtones du Nord. Les fonctionnaires du Ministère travaillent en ce sens en aidant à l'élaboration de programmes de formation sur le tas et en assurant la liaison avec le secteur privé, les départements des Territoires et les ministères fédéraux qui oeuvrent dans le Nord. Ils s'appliquent également à appuyer les autochtones qui désirent se lancer dans des entreprises commerciales.

L'objectif fondamental du Programme des Affaires du Nord est de promouvoir l'évolution sociale, économique et politique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Comme l'a déclaré le Ministre en mars 1972, la politique du gouvernement fédéral à l'égard du Nord canadien pour les années 70 a pour but d'assurer un équilibre approprié entre le besoin urgent de progrès social, la mise en valeur des ressources et la protection de l'environnement.

Une tendance évidente dans les Affaires du Nord est l'accélération du développement. Un accroissement d'activité est en effet remarqué dans les domaines de la construction routière, du transport aérien, de l'exploration pétrolière et gazière, du transport par pipeline et de l'exploitation minière. Parallèlement, les structures politiques du Nord se renforcent constamment et deviennent plus représentatives des 60,000 habitants de cette partie du Canada.

Ces aspects, et bien d'autres, du travail du ministère des Affaires indiennes et du Nord sont présentés plus en détail dans le corps de ce rapport.

## Résumé financier

État comparatif des dépenses et des recettes (en millions de dollars) pour les années financières se terminant les 31 mars 1973 et 1974

Compte budgétaire	1972 - 1973	1973 - 1974	Augmentation (ou diminution)
Fonctionnement	...	...	...
Administration	*12.1	14.1	2.0
Affaires indiennes et esquimaudes	*221.6	265.4	43.8
Mise en valeur du Nord	*107.7	117.9	10.2
Parcs Canada	*49.7	54.4	4.7
...	*391.1	451.8	60.7
Immobilisation	...	...	...
Affaires indiennes et esquimaudes	63.4	71.1	7.7
Mise en valeur du Nord	31.2	36.2	5.0
Parcs Canada	32.1	43.0	10.9
...	126.7	150.3	23.6
Dépenses budgétaires totales	517.8	602.1	84.3
Recettes**	...	...	...
Affaires indiennes et esquimaudes	0.3	0.3	...
Mise en valeur du Nord	0.0	0.0	...
Parcs Canada	6.5	7.2	0.7
Recettes budgétaires totales	6.8	7.5	0.7
Dépenses budgétaires nettes	511.0	594.6	83.6
Compte non budgétaire	...	...	...
Prêts, investissements, avances, etc.	...	...	...
Affaires indiennes et esquimaudes	5.1	7.6	2.5
Mise en valeur du Nord	32.0	31.9	(0.1)
Dépenses non budgétaires totales	37.1	39.5	2.4
Dépenses totales (brutes)	554.9	641.6	86.7

[\*Figures comparatives visant à démontrer la contribution du Ministère au régime de pension.] [\*\*A noter : les chiffres ne comprennent que les recettes faisant l'objet d'un crédit.]

## **Affaires indiennes et esquimaudes**

En encourageant les autochtones à s'intéresser à l'organisation scolaire, le Ministère répond à un besoin particulier des élèves indiens.

## **Affaires indiennes et esquimaudes**

### **Introduction**

En 1969, le gouvernement fédéral proposait de réviser la Loi sur les Indiens afin de supprimer les barrières constitutionnelles, d'accroître les services offerts à la population et aux collectivités indiennes, d'amener les provinces et les autres ministères fédéraux à collaborer au bien-être des Indiens, et de confier aux Indiens l'administration de leurs terres. En somme, ces projets annonçaient une époque où le statut particulier des Indiens ne serait plus nécessaire. Les Indiens envisageaient toutefois d'autres problèmes. Ils craignaient que ces projets n'aboutissent à l'assimilation, à la perte de leurs terres et à la réduction ou à l'aliénation des droits garantis par les traités. Rejetées par les associations indiennes, ces propositions ont, par la suite, été abandonnées par le gouvernement.

Les associations indiennes ont exprimé leurs points de vue dans des mémoires présentés au Ministère. Malgré quelques variantes dans les détails, tous ces documents énoncent une position fondamentale : le gouvernement fédéral doit continuer d'assurer des services aux Indiens afin de les indemniser en tant que premiers habitants du Canada. L'enseignement gratuit, les soins médicaux, le logement, les services communautaires et l'aide au progrès économique sont considérés, selon ces mémoires, comme des droits perpétuels des Indiens.

Pour remplacer les propositions de 1969, le Ministère s'est engagé à consulter la population indienne et à la faire participer à fond à la planification et à la conduite de ses affaires. Des fonds sont prévus afin d'assurer la bonne marche des activités des bandes et des associations indiennes, d'effectuer des recherches au sujet des traités et des droits et de consulter en permanence la population indienne sur les questions qui la touchent.

Le gouvernement a accepté une proposition de la part des Indiens au sujet de la politique en matière d'éducation et ce projet est actuellement mis en oeuvre. En outre, des exposés ont été présentés au sujet du logement et du progrès économique; ces exposés sont présentement à l'étude. Entre-temps, des programmes se poursuivent dans ces domaines, de concert avec la population indienne. Une importance particulière est accordée au transfert de la gestion des programmes locaux aux conseils de bande, à la demande de ces derniers.

**Dépenses 1973 - 1974**

Dépenses de fonctionnement	En millions de \$
Affaires communautaires	98.9
Éducation	118.9
Administration*	25.0
Recherches et liaison (consultation et négociation dans le domaine des Affaires indiennes)	4.5
Promotion économique	17.4
Dépenses totales d'exploitation	264.7
Investissements	...
Affaires communautaires	45.1
Éducation	20.2
Administration	1.0
Promotion économique	4.4
Dépenses totales d'investissement	70.7
Dépenses totales par programme	...
Affaires communautaires	144.0
Éducation	139.1
Recherches et liaison (consultation et négociation dans le domaine des Affaires indiennes)	4.5
Promotion économique	21.8
Administration	26.0
Dépenses totales pour les programmes	335.4

[\*Comprend le paiement de rentes et de pensions diverses aux Indiens.]

## **La population**

Au 31 décembre 1973, le nombre d'Indiens inscrits au Canada se chiffrait à 270,494, soit une augmentation nette de 5,814 personnes par rapport aux chiffres de l'année civile précédente. De ce nombre 76,943 (28.4%) demeuraient hors des réserves. Le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes s'adresse également à 3,911 Inuit qui vivent au Nouveau-Québec.

En 1973, quelque 13 Indiens ont demandé et obtenu leur radiation de la liste des Indiens inscrits. Pendant la même période, environ 538 femmes ont perdu leur statut d'Indiennes, par suite de leur mariage avec des non-Indiens. Une somme totale de \$79,061.13 a été versée à ces personnes.

Parmi les 428 enfants indiens dont l'adoption figure dans les registres de cette année, 100 ont été adoptés par des Indiens et 328 par des non-Indiens.

## **Application de la Loi sur les Indiens**

Au cours de l'année, le statut des Indiennes qui épousent des non-Indiens a fait l'objet d'une décision de la Cour suprême du Canada. Dans le cas Lavell, la Cour a soutenu la validité des articles de la Loi sur les Indiens relatifs à l'inscription, et notamment l'article 12(1) (b) qui prévoit la perte du statut d'Indienne pour toute Indienne qui épouse un non-Indien.

On prévoit que des groupes de femmes autochtones et d'autres groupes féminins s'efforceront de faire modifier cet article dans un nouveau projet de Loi sur les Indiens.

Au cours des deux dernières années, de nombreux travaux de recherches au sujet de la Loi sur les Indiens et d'autres questions connexes ont été exécutés par des associations indiennes.

Le Ministère a consenti, après des négociations, à financer une étude d'une durée de quatre mois et d'un coût de \$225,000, qui sera réalisée par la Farternité des Indiens du Canada. Cette étude, qui est coordonnée par l'Association des Indiens de l'Alberta, fera appel à la participation de toutes les associations indiennes provinciales et réunira les données disponibles relatives aux modifications possibles de la Loi. L'accord prévoit que la première version des recommandations devra être présentée au Ministre en octobre 1974.

## **Revendications des autochtones**

Le gouvernement du Canada est conscient que, depuis des années, nombre de bandes indiennes se plaignent de certaines transactions concernant les terres indiennes, les fonds des bandes et l'administration des affaires indiennes. En 1969, un commissaire a été nommé afin d'étudier les revendications formulées par les Indiens, de les classer et de proposer un moyen de régler chaque groupe de revendications. Au mois de mars 1974, quelque 90 revendications avaient été établies par les bandes et les associations indiennes.

La plupart des revendications formulées jusqu'à présent viennent des Maritimes. Certaines ont été portées à l'attention du commissaire qui a proposé la négociation comme moyen le plus approprié de trouver des solutions.

Le 8 août 1973, le Ministre a annoncé une nouvelle politique au sujet des revendications fondées sur le mode traditionnel d'utilisation et d'occupation des terres. Ces revendications, qui se fondent sur des droits que l'on dit découler tantôt de titres en tant qu'Indiens, tantôt de titres en tant qu'aborigènes ou de droits d'usufruit, sont présentées par des groupes d'Indiens et d'Inuit qui n'ont jamais conclu de traités avec la Couronne ou dont les titres n'ont jamais été abolis par des dispositions législatives. Ces revendications s'appuient sur la perte d'un mode de vie. À ce sujet, le Ministre a affirmé que des ententes doivent apporter une solution durable aux problèmes culturels, sociaux et économiques.

Un programme de recherches a été créé en 1970 afin de permettre à la population indienne d'exprimer avec précision ses revendications et de réunir les pièces relatives aux transactions qui font l'objet des revendications. En mars 1976, plus de \$9 millions auront été consacrés à cette fin.

Dans le cadre de ces recherches, la Fraternité des Indiens du Yukon a présenté au gouvernement un document intitulé "Together Today for Our Children Tomorrow" (Ensemble aujourd'hui, bâtissons l'avenir de nos enfants). Par la suite, le gouvernement a consenti à entreprendre des négociations avec la Fraternité des autochtones du Yukon. Il a également accepté d'étudier les revendications relatives aux autres régions où il n'y a jamais eu extinction des titres détenus par

les Indiens, notamment les revendications pour la Colombie-Britannique et les régions du nord du Québec et des Territoires du Nord-Ouest habitées par des Inuit.

Le gouvernement a également accepté de négocier un groupe connexe mais différent de revendications, soit celles des Indiens de la région du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour laquelle des traités ont été conclus mais où, en général, les terres n'ont pas été réservées à l'usage de bandes déterminées.

En plus du programme général de recherches, un certain nombre de travaux spéciaux de recherches ont été entrepris par la population autochtone, avec l'aide du Ministère. Ainsi, le Ministère a conclu un accord avec la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest, en vue de procéder à de vastes études concernant l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie, lesquelles devraient contribuer au règlement des revendications. Il finance également des travaux de recherches exécutés par l'Inuit Tapirisat of Canada, qui est l'association des Inuit. Cet organisme formulera et présentera vraisemblablement des revendications.

Au cours de la dernière année financière, des entretiens préliminaires ont eu lieu avec un certain nombre de bandes, et les ministères des Affaires indiennes et du Nord et de la Justice ont poursuivi les recherches juridiques et socio-historiques afin d'évaluer le bien-fondé des revendications. Une fois ces étapes franchies, les négociations pour le règlement des revendications fondées pourront débiter.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral a le pouvoir de régler les questions qui ont trait aux droits des Indiens sur les terres. Il exerce ce pouvoir avec l'entière collaboration des administrations territoriales. La situation est différente dans les provinces. Le gouvernement fédéral assume ses responsabilités à l'égard des Indiens et des terres réservées aux Indiens, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais il reconnaît également que les ressources et les terres relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux et que ceux-ci doivent participer à tout règlement concernant ces questions. Pour le gouvernement, il importe que les revendications des Indiens aboutissent à un règlement, et selon lui, la négociation avec les parties impliquées et les provinces, là où la chose est possible, constitue la meilleure façon de procéder.

Certaines revendications des Indiens ont été présentées devant les tribunaux. Les Indiens Nishgas de la Colombie-Britannique ont porté, devant la Cour suprême du Canada, la cause qui les opposait à la province. La Cour n'était pas unanime quant au bien-fondé du cas, bien qu'un juge se soit prononcé contre la revendication pour une question de forme. Au cours de l'année financière, des plans ont été établis afin d'entreprendre les négociations en vue d'un règlement accéléré. Les Indiens Nishgas et le gouvernement fédéral ont sollicité la participation de la province, étant donné l'importance des intérêts provinciaux en cause.

Au cours de l'année, le Ministre a approuvé le versement d'une somme totale de \$981,000 aux Indiens de la région de la baie James, dans le nord du Québec, afin de les aider à présenter leur cause devant les tribunaux. Craignant que les importants travaux d'aménagement hydro-électrique effectués par la province n'entraînent la perte de leur mode de vie traditionnel, les Indiens Cris ont demandé à la Cour supérieure du district de Montréal de prononcer une injonction interlocutoire visant à suspendre tous les travaux à la baie James, prétendant qu'il n'y a jamais eu extinction des titres des Indiens dans cette région. Une injonction, annulée ultérieurement, fut prononcée en novembre 1973. Par la suite, la province fit une offre de règlement qui comprenait une somme en espèces de \$100 millions et un octroi de 1,380,000 acres de terre en plus de droits et de bénéfices additionnels. Au moment où l'année financière touchait à sa fin, les Indiens étudiaient encore cette offre.

Le règlement des revendications prendra inévitablement beaucoup de temps. Le gouvernement espère que les négociations relatives aux revendications de grande importance pourront aboutir à une solution globale qui fera l'objet d'un texte législatif. Il a également fait savoir qu'il désire s'acquitter des obligations législatives qu'il a envers les Indiens et qui forment le fondement d'un bon nombre des revendications présentées jusqu'à présent.

### **Affaires communautaires**

#### **Administration locale**

L'autonomie dans l'administration des collectivités indiennes et inuit est un objectif de longue date partagé tant par les populations autochtones que par le gouvernement. Vers le milieu des années 60, le Ministère a lancé un programme d'aménagement communautaire qui visait à aider la population indienne à acquérir les compétences

La fabrication des canots a toujours été une spécialité des Indiens et cette industrie est des plus florissantes. Les Indiens peuvent poursuivre des recherches et faire revivre leurs traditions grâce à l'aide des programmes du Ministère.

nécessaires à la gestion des affaires locales. Vers la fin des années 60 et au début des années 70, diverses associations provinciales se sont graduellement chargées d'administrer le programme. À cette fin, des accords ont été conclus avec les associations indiennes du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Au cours de la dernière année, les Indiens ont administré plus de \$40 millions de fonds versés par le Ministère dans le cadre de programmes mis en oeuvre dans les réserves. Les conseils de bande ont aussi administré des fonds de bande qui totalisent plus de \$11 millions.

L'implantation de l'administration locale dans les réserves se fait progressivement. Les bandes qui manifestent l'intention de prendre leurs propres affaires en main le font habituellement par étapes. Plusieurs bandes, dont celles des Gens-du-Sang, de l'île Walpole, de Caughnawaga et de Saint-Régis, administrent la quasi-totalité des programmes mis en oeuvre dans leur réserve. D'autres en gèrent un nombre variable. Il est à noter que 95 des 565 bandes indiennes laissent aux représentants du Ministère le soin d'administrer leurs programmes mais il y a lieu de noter que la plupart d'entre elles habitent des régions isolées.

La formation de la population indienne dans des domaines comme la gestion, l'animation, les services sociaux, l'éducation, l'établissement des règlements, le logement, la gestion foncière et l'application de la loi, constitue une activité connexe importante. Dans tout le Canada, le Ministère offre des cours aux membres des bandes, notamment sous forme de colloques, d'ateliers et de formation en cours d'emploi. La Division de l'effectif des bandes dispense une formation accélérée en administration des effectifs de bande, en statistique et en tenue des dossiers. Ces cours sont offerts aux employés qui devront exécuter ces importantes fonctions dans la réserve.

Au cours de l'année, le transfert des attributions visant les affaires locales a pris une forme plus précise, grâce à l'élaboration d'un important programme d'administration locale indienne. Ces travaux ont été entrepris au cours de l'année financière 1972 - 1973, lorsque le Groupe de travail sur les allocations accordées aux bandes s'est penché sur les difficultés auxquelles se heurtent les conseils de bande dans la planification et la gestion des programmes locaux.

Ce Groupe de travail a tenu 28 réunions avec les Indiens et a reçu de nombreux mémoires et déclarations de principe de la part d'associations, de groupes et de particuliers. Un rapport a été publié, en avril 1973 et il faut souligner que le Ministère a accepté presque toutes les recommandations qu'il a reçues. Ces recommandations ont été intégrées au Programme d'administration locale indienne approuvé par le Conseil du Trésor.

Il a été établi que les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des Indiens se répartissent en trois catégories générales, à savoir : 1. Les attributions qui échoient au gouvernement fédéral en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des traités conclus avec les Indiens, de la Loi sur les Indiens et d'autres lois. Elles visent les terres des Indiens, le versement de rentes, les élections des conseils de bande et les sommes versées à partir du Fonds de promotion économique des Indiens. Seul le gouvernement fédéral est habilité à s'acquitter de ces attributions. 2. Les attributions que conserve le gouvernement fédéral mais qui peuvent être cédées aux bandes en vertu de contrats. Il s'agit des services sociaux et des services d'éducation. Dans ces cas, les conseils de bande administrent les programmes à titre d'agents de la Couronne. 3. Les attributions que les conseils de bande peuvent assumer entièrement et à l'égard desquelles le gouvernement fédéral joue surtout un rôle d'organisme de financement et de vérification. Les services d'ordre, de logement, de voirie et les autres services communautaires figurent dans cette catégorie.

Les deux recommandations les plus importantes qui ont été acceptées portent sur le transfert aux bandes et aux agglomérations des fonds d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien, ainsi que sur la constitution d'un fonds de financement de base.

Le fonds de financement de base, constitué en fonction de la population de la réserve, servira à payer les dépenses qui ne sont pas liées aux programmes gouvernementaux. Entre autres, ces dépenses comprennent les frais de fonctionnement et d'entretien des bureaux de la bande, notamment le chauffage, l'éclairage, l'eau, les réparations et le salaire d'un secrétaire ou d'un commis, et les émoluments du chef et des membres du conseil. De plus, les bandes conti-

Nombre d'Indiens font un retour à la terre en se livrant à l'exploitation agricole grâce à l'aide du Ministère.

nueront à recevoir des fonds pour payer les frais d'exécution et d'administration des programmes.

En annoncent le nouveau programme, le gouvernement a souligné que sa mise en oeuvre ne changerait en rien les rapports spéciaux qui existent entre les autochtones et le gouvernement fédéral et qu'il n'influerait en aucune façon sur le réseau de réserves, le statut des Indiens, ni sur les fonds, les services ou les programmes offerts par le gouvernement. Ce nouveau programme constitue une reconnaissance par le gouvernement fédéral du droit des conseils indiens et inuit de former une administration d'un niveau distinct dans les limites de la politique établie.

### **Services policiers**

En juin 1973, le Cabinet a approuvé la mise en oeuvre d'un programme expérimental de recrutement d'agents de police indiens qui travailleront au sein des corps policiers provinciaux, ce qui devrait permettre une amélioration des services de maintien de l'ordre dans les réserves en leur donnant plutôt un caractère préventif. Les négociations menées avec les provinces pour le partage des coûts du programme se déroulent d'une façon très satisfaisante. Des accords ont déjà été conclus avec l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan et on prévoit que des accords semblables seront bientôt conclus avec plusieurs autres provinces.

### **Le logement**

Un autre important objectif du Ministère consiste à aider les populations autochtones à améliorer leurs conditions de logement et l'infrastructure générale de leurs collectivités. Des efforts spéciaux sont déployés dans ces domaines, comme dans tous les autres, afin de consulter la population indienne et Inuit et de lui confier la gestion de ces secteurs.

Au cours de l'année financière, la Fraternité des Indiens du Canada a rédigé un énoncé de principe en matière de logement et l'a présenté au Ministre en avril 1974. Ce document est actuellement à l'étude, mais le Ministère continue d'accorder de l'aide dans ce domaine, par l'intermédiaire de trois programmes.

Le Programme de subventions au logement s'adresse aux Indiens qui vivent dans les réserves et qui, de l'avis du conseil de bande, ne pourraient sans cette aide, se loger convenablement. Au

L'équipement audio-visuel joue un rôle important dans l'enseignement des langues autochtones dans les écoles. cours de la période quinquennale de 1968 à 1973, des subventions de l'ordre de \$90.5 millions ont permis de construire 9,600 nouveaux logements et de rénover 3,600 maisons. Environ la moitié des 565 bandes du Canada ont pris en main la gestion du Programme de subventions au logement.

Grâce au Programme de logement dans les réserves, le Ministre garantit le remboursement d'emprunts contractés auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement par des Indiens qui habitent une réserve, qui occupent un emploi ou qui répondent à d'autres conditions requises pour recevoir ce genre d'aide. De 1968 à 1973, le Ministère a garanti une somme de \$10.2 millions et quelque 900 maisons ont été construites à l'intention de particuliers ou dans le cadre de projets de logement présentés par des bandes.

Les Indiens et les Inuit qui occupent un emploi permanent à l'extérieur de la réserve, ou qui ont récemment accepté un emploi, peuvent obtenir de l'aide dans le cadre du Programme de logement des Inuit et des Indiens à l'extérieur des réserves. Selon leur revenu et leur solvabilité, les Indiens et les Inuit peuvent obtenir de la S. C. H. L. un emprunt remboursable sur première hypothèque et, du Ministre, un emprunt rémissible sur deuxième hypothèque d'un montant maximum de \$12,000. Depuis 1967, quelque 1,169 Indiens et Inuit ont bénéficié de cette aide pour l'achat d'une maison à l'extérieur de leur réserve. Une somme totale de \$9.5 millions a été versée en deuxième hypothèque.

### **Services sociaux**

Dans le domaine des affaires communautaires, la Division des services sociaux poursuit les quatre objectifs suivants :

1. veiller à ce que les Indiens et les Inuit bénéficient de services sociaux comparables à ceux assurés aux autres Canadiens des provinces où ils vivent;
2. accroître la participation des Indiens et des Inuit dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de services sociaux;
3. renforcer la vie familiale et promouvoir l'indépendance matérielle chez les Indiens et les Inuit;
4. aider les autres organismes gouvernementaux et les organisations privées à fournir des services sociaux aux Indiens et Inuit placés sous leur juridiction et qui réclament de tels services.

Le Programme d'assistance sociale est l'un des principaux programmes orientés vers la réalisation de ces objectifs. Il consiste à aider financièrement les personnes qui éprouvent des difficultés en raison de leur santé ou de leur situation économique ou sociale. Le programme est administré par des employés du Ministère dans certaines réserves et par des employés des bandes, dans d'autres. Quelque 250 bandes ont administré ce programme au nom du Ministère. Le nombre de mois-cas (qui a été d'environ 300,000) en 1973 - 1974 a été inférieur à celui de l'année précédente, mais les coûts ont augmenté considérablement, par suite de la hausse en flèche du coût de la vie et des relèvements de tarifs qui en ont résulté.

Près de 60% des Indiens qui étaient dans le besoin ont reçu une aide financière parce qu'ils étaient chômeurs ou ne trouvaient pas de travail. Le Ministère cherche continuellement, en coopération avec les Indiens, des moyens de mieux utiliser les fonds qu'il accorde, afin de créer des emplois dans les agglomérations indiennes. Au cours des trois dernières années, on a élaboré un Programme de création d'emplois qui assure du travail aux assurés sociaux valides, qui utilise les fonds destinés à être fournis sous forme d'assistance financière directe et qui permet la mise en place, dans diverses localités, d'installations nécessaires qui n'auraient pu être obtenues autrement.

Le programme, conçu en 1970 avec la participation des Indiens, a été mis en oeuvre en 1971 - 1972, par suite du lancement de 13 projets-pilotes. Le Ministère a ensuite autorisé la mise en oeuvre d'un programme plus vaste géré à l'intérieur de chaque région plutôt que par Ottawa. À la fin de 1973 - 1974, quelque 221 bandes participaient à 294 projets d'une valeur globale de plus de \$7 millions. Au cours de l'année, plus de 3,000 personnes ont pu occuper dans leurs localités, un emploi, d'une durée moyenne de trois mois. Une bonne partie de la diminution du nombre de cas d'assistance sociale peut être expliquée par la mise en oeuvre du Programme de création d'emplois et d'autres programmes comme le P.I.L. et el P.F.I.L.

Les Services sociaux fournissent non seulement de l'aide financière aux nécessiteux, mais aussi divers services aux enfants et aux adultes. Ils défraient notamment des services de foyers nourriciers à l'intention des enfants, ainsi que des soins en institutions, pour adultes qui requièrent de tels services. Il est à noter qu'un nombre croissant

de bandes se chargent du fonctionnement de garderies de jour, de foyers pour personnes âgées et d'autres établissements, cela avec l'aide financière du Ministère.

Dans bon nombre de programmes, l'accent est mis sur les services sociaux préventifs. Un programme de réadaptation, qui vise à atténuer les conséquences d'invalidités physiques et de troubles émotifs, est notamment mis en oeuvre.

Dans les diverses régions de notre pays, le Ministère a également participé à l'élaboration et à l'exécution de Programmes de formation d'officiers de probation. Ces programmes ont pour but de réduire le nombre d'Indiens dans les institutions correctionnelles et de prévenir le plus possible, chez les Indiens, les problèmes relevant de la criminalité et du domaine de la justice. Ce sont les autochtones qui ont établi le contenu des programmes et qui les administrent.

De plus, on cherche à mettre au point un programme préventif de consommation abusive des boissons alcooliques et des stupéfiants. Un groupe de travail sur l'alcoolisme a été créé au début de 1973, avec la collaboration de certaines organisations d'autochtones, du ministère des Affaires indiennes et du Nord, et celle du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Des discussions ont eu lieu avec des groupes d'autochtones de diverses régions du pays; des ateliers de travail ont été organisés et un rapport complet a été préparé. Il en résulte que le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social demanderont l'autorisation de collaborer avec les provinces, les territoires et les autochtones afin de s'attaquer ensemble au problème de l'alcoolisme.

### **Éducation**

En décembre 1972, la Fraternité des Indiens du Canada a remis au Ministre une déclaration de principe intitulée "Les Indiens, maîtres de leur éducation". Le document de la F.I.C. mentionnait que la politique dans ce domaine devait s'inspirer de deux principes fondamentaux, soit la responsabilité des parents et le contrôle local, et qu'elle devait en outre viser avant tout à raffermir le sentiment d'identité de l'Indien et à lui assurer une formation qui lui permette de se tirer d'affaire dans le monde actuel.

Dans son accusé de réception, le Ministre disait reconnaître le bien-fondé des principes énoncés dans le document et il assurait la F.I.C. que le Ministère est fermement disposé à aider les Indiens à atteindre ses objectifs éducatifs. Par la suite, dans une déclaration faite le 24 mai 1973, devant le Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord, le Ministre a souligné que le Ministère souhaitait commencer immédiatement, de concert avec la F.I.C., à rechercher les moyens de mettre en oeuvre les recommandations.

Le Ministère reconnaît le droit des parents indiens d'établir des objectifs en matière d'enseignement et d'orienter l'éducation de leurs enfants. Il encourage le transfert complet ou partiel aux conseils de bande, sur leur demande, de la gestion et du contrôle de tous les programmes d'éducation, à l'exception des travaux de construction importants. Plusieurs bandes ont maintenant pris en main la gestion des écoles ou d'une partie des programmes d'enseignement. Il en est ainsi, par exemple, dans le cas des bandes de Blue Quills (Alberta), de Fort Alexander (Manitoba), du pensionnat indien de Qu'Appelle (Saskatchewan), et de Mount Currie (Colombie-Britannique).

Le premier objectif du Ministère en matière d'éducation est d'améliorer la qualité des programmes scolaires afin de les rendre plus acceptables pour la population indienne. À cette fin, il cherche surtout à enrichir, sur le plan culturel, les programmes d'études, à augmenter le nombre d'enseignants autochtones et à moderniser les installations scolaires.

En 1973 - 1974, les inscriptions dans les écoles du Ministère, aménagées dans les réserves et sur les terres de la Couronne, s'élevaient à 32,553. De plus, 42,022 élèves indiens inscrits fréquentaient des écoles provinciales. La mise sur pied de programmes de formation spéciale, tout comme le nombre sans cesse croissant de diplômés d'écoles secondaires, reflètent les progrès réalisés grâce aux efforts conjugués de la population indienne et du Ministère.

Le nombre d'inscriptions dans les écoles secondaires représente 14.3% du nombre total d'Indiens inscrits dans les classes de l'élémentaire et du secondaire, comparativement à 7% en 1960. Le nombre des inscriptions en 12e année, qui était de 897 en 1970, est passé à 1,202 au cours de l'année à l'étude. Plusieurs universités offrent maintenant, à l'intention des Indiens, des programmes spéciaux de formation d'enseignants, de travailleurs sociaux et d'avocats. Les inscrip-

## Programmes scolaires

### Cours élémentaire

Dix milliers
1970 - 1971
1971 - 1972
1972 - 1973
1973 - 1974
Y compris les maternelles jusqu'à la 8e année inclusivement
Cours secondaire'
Milliers
1970 - 1971
1971 - 1972
1972 - 1973
1973 - 1974
*De la 9e à la 1 3e année inclusivement
Cours universitaire'
Centaines
1970 - 1971
1971 - 1972
1972 - 1973
1973 - 1974
Y compris la formation des infirmières et des enseignants

tions aux universités, aux cours de soins infirmiers et de formation des enseignants sont passées de 637 en 1971 - 1972 à 1,258 en 1973 - 1974.

Nombre d'Indiens sont inscrits aux programmes réguliers des collèges des provinces. Cependant, afin d'augmenter le nombre d'enseignants indiens qualifiés, les universités et les ministères provinciaux de l'Éducation ont collaboré avec le Ministère à la mise sur pied de programmes spéciaux de formation des enseignants à l'intention des autochtones. Dans le cadre de ces programmes, certaines des conditions habituelles d'inscription sont supprimées, eu égard à la maturité et à d'autres qualités personnelles. Ces programmes spéciaux offrent aux étudiants, des services et des conseils de tuteurs afin de compenser l'élimination de certaines normes d'inscription. Les diplômés de ces programmes spéciaux sont reconnus par la province, comme enseignants qualifiés. Au cours de l'année 1973 - 1974, quelque 245 Indiens se sont inscrits à des programmes spéciaux de formation des enseignants à l'université de Brandon, à l'université de la Saskatchewan et à l'université de Calgary.

Des efforts importants sont déployés afin d'enrichir l'élément culturel des programmes d'études dispensés dans les écoles fédérales et non fédérales fréquentées par les Indiens. À cette fin, 52 comités de programmes étaient en activité à la fin de l'année dans diverses réserves, et un nombre encore plus élevé était à l'état de projet. En partie à cause de cette activité, des programmes d'études sociales ont été modifiés de façon à les adapter davantage aux besoins des élèves indiens. De concert avec la population indienne et le Ministère, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta élaborent actuellement des programmes "d'études autochtones" destinés à toutes les écoles de ces provinces.

Une importance accrue est accordée à la nécessité de maintenir les langues autochtones dans les programmes scolaires. Dans tout le pays, on procède à la mise au point d'un matériel pédagogique destiné aux programmes d'enseignement dans la langue des autochtones, et neuf collèges ou universités offrent des programmes de formation à l'intention des enseignants en langues autochtones. Au cours de l'année, des projets-pilotes d'enseignement dans la langue des autochtones ont été mis en oeuvre dans 16 écoles, portant ainsi à 150 le nombre d'écoles qui offrent des cours dans la langue des autochtones

ou qui ont inscrit cette discipline dans leurs programmes d'enseignement. À la fin de l'année, 22 conseillers scolaires en éducation des Indiens, dont six Indiens et un Inuit, avaient été nommés.

Au début de 1973, le Ministère s'est chargé entièrement du Programme des centres éducatifs et culturels des autochtones, administré antérieurement avec la collaboration du Secrétariat d'État. Ces centres, qui sont créés pour favoriser des expériences d'éducation, fondées sur la culture autochtone, sont organisés et gérés par les Indiens eux-mêmes, ce qui représente, pour les autochtones, un moyen inestimable de développer leur conscience et leur autonomie. Au cours de l'année à l'étude, 20 centres ont reçu un montant total de \$3,155,242, à titre de renouvellement de l'aide ou de fonds de lancement.

### **Promotion économique**

La Direction de la promotion économique cherche à améliorer la situation économique des Indiens ainsi qu'à accroître leur participation à la planification et à la mise en oeuvre d'activités économiques. La Direction offre de nombreux services, y compris des conseils et une aide financière.

La majeure partie de l'aide financière est accordée par l'intermédiaire du Fonds de promotion économique des Indiens, établi en 1970. Ce Fonds offre : a) des garanties pour le remboursement intégral des emprunts que des particuliers ou des groupements indiens peuvent obtenir d'organismes privés de financement; b) des prêts au taux courant d'intérêt, pour financer des projets conçus par des Indiens; c) des subventions et des contributions destinées à aider les hommes d'affaires indiens à payer les frais d'établissement, de planification économique et autres; d) la possibilité de recourir à l'aide et aux conseils de spécialistes des secteurs publics et privés.

Au cours de ses quatre années de fonctionnement, le Fonds a fait 2,464 offres de financement à des entreprises qui appartiennent en tout ou en partie à des Indiens. La valeur totale de ces offres se chiffre à \$49.2 millions et 60% d'entre elles ont été faites au cours de l'année financière 1973 - 1974.

Voici quelques exemples de projets réalisés grâce à l'aide que le Ministère offre aux bandes indiennes :

- La bande indienne d'Eskasoni, de la région centrale du Cap-Breton, a lancé une nouvelle méthode d'ostréiculture en Amérique du Nord. Les huîtres sont suspendues à des collecteurs, loin du fond et des prédateurs. Ce projet, entrepris en 1970, a reçu l'aide du Ministère, ainsi que d'autres organismes fédéraux et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cette entreprise emploie entre 17 et 22 travailleurs et l'on espère commencer à en tirer des profits appréciables à l'automne 1975. - En avril 1973, la bande Louis Bull, d'Alberta, a commencé à exploiter une fabrique de rideaux destinés à l'industrie des maisons mobiles. La bande a investi \$25,000 de ses propres fonds dans cette entreprise et le Ministère lui a accordé une aide financière afin de lui permettre de retenir les services d'un administrateur expérimenté pour diriger la nouvelle fabrique, au cours des premières années d'exploitation. - Au Manitoba, la bande de Le Pas procède actuellement à l'aménagement d'un centre commercial d'une superficie de 190,000 pieds carrés sur les terres de la réserve, adjacentes à la ville de Le Pas, à 480 milles au nord-ouest de Winnipeg. Ce centre comprendra un grand magasin, un supermarché, un cinéma, une salle de quilles, des bureaux et une garderie de jour. Le Fonds de promotion économique des Indiens a fourni des fonds de construction pour une certaine période et il a accordé une subvention pour l'embauche d'un administrateur chargé de former les employés. - La bande de l'île Lennox, à l'Île-du-Prince-Édouard, a organisé une coopérative au printemps 1973. Le Fonds a garanti le remboursement des emprunts contractés auprès des banques. Cette entreprise emploie environ 20 personnes, soit la moitié de la population active de la bande. Parmi les activités de cette coopérative, figurent l'agriculture, l'élevage de bovins, l'ostréiculture, la pêche à l'anguille et l'artisanat.

Par l'intermédiaire de son Service central de commercialisation, le Ministère s'efforce d'aider les Indiens à acquérir une solide réputation d'artistes et d'artisans. Grâce à l'aide de la Direction de la promotion économique, la population indienne connaît davantage son histoire culturelle, ainsi que les techniques, la conception et l'esthétique de l'art et de l'artisanat indiens. En outre, le Ministère vend les matières premières aux artisans indiens au prix coûtant.

Le Service central de commercialisation est la clef de voûte du Programme d'art et d'artisanat. Il achète les oeuvres produites par des Indiens et les vend exclusivement à des magasins de détail. En 1973 - 1974, le chiffre de ventes du S.C.C. a atteint \$610,000., soit une augmentation de \$184,000 par rapport à l'année précédente.

Le prix des achats effectués sur place et payés comptant aux producteurs s'est élevé à \$273,500. Les achats de produits expédiés directement par les producteurs à l'entrepôt du S.C.C. ont totalisé \$325,000, ce qui représente des recettes globales de \$625,500 pour les producteurs.

Au cours de l'année, la rédaction d'un ouvrage de haute qualité intitulé "L'Art indien au Canada" a été achevée. Ce livre a connu un tel succès qu'il a fallu procéder à un second tirage. Il rassemble des notes biographiques concernant d'éminents artistes indiens et renferme des renseignements généraux sur les travaux traditionnels d'art et d'artisanat indiens, à l'intention des détaillants et des producteurs.

L'année dernière, un groupe interministériel composé de représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord, du ministère de la Consommation et des Corporations, ainsi que du ministère de l'industrie et du Commerce, a été formé afin d'étudier des mesures législatives destinées à protéger les producteurs indiens contre la mise en vente d'objets d'art et d'artisanat non authentiques et la reproduction non autorisée d'oeuvres indiennes. Ce groupe a poursuivi ses réunions au cours de l'année 1973 - 1974.

Le Ministère a poursuivi sa campagne de publicité afin de faire connaître au public la marque de fabrique "Peau de castor" qui garantit l'authenticité des objets d'art et d'artisanat indiens du Canada. Grâce à cette publicité, le public est mieux renseigné sur cette étiquette. Les producteurs et les détaillants peuvent obtenir gratuitement les marques de fabrique "Peau de castor", et le Ministère recommande de les apposer sur tous les articles fabriqués par les Indiens du Canada.

**Promotion économique**

État du compte de promotion économique des Indiens	...
Total disponible	\$35,050,000
Nombre de prêts approuvés	600
Montant total des prêts approuvés	15,562,331
Total des montants avancés	9,392,964
Remboursements pendant l'année	2,527,462
Montant à recouvrer au 31 mars 1974	17,260,887
Prêts garantis	...
Nombre	271
Total des garanties	9,683,016
Subventions et contributions	...
Nombre des subventions et des contributions approuvées	373
Total des montants approuvés	4,455,620
Embauche	...
Emplois créés	2,439



Cette langue de glacier, dans le nord de l'île Ellesmere, est un exemple typique des glaciers qui se détachent des calottes glaciaires dans l'archipel arctique.

## **Affaires du Nord**

### **Introduction**

Pendant les années 50, le Ministère a lancé de vastes programmes de progrès social dans le Nord. L'objectif poursuivi était d'assurer aux habitants du Nord des services d'éducation, de santé et d'assistance sociale ainsi que des logements comparables à ceux de la population du sud du Canada. Pendant les années 60, la préoccupation première fut l'exploration et le développement des ressources naturelles, particulièrement le pétrole, le gaz et les minéraux, cela afin d'assurer des conditions économiques favorables à la mise en oeuvre de programmes de progrès social. Le 28 mars 1972, le Ministre a rendu publique une nouvelle politique de mise en valeur du Nord pour les années 70.

Bien que cette politique accorde d'abord et avant tout la priorité aux besoins et aux aspirations des Septentrionaux, elle vise à assurer un certain équilibre entre les préoccupations d'ordre social, les considérations écologiques et la mise en valeur des ressources. Le Programme des Affaires du Nord est donc structuré de façon à atteindre les trois objectifs fondamentaux suivants : 1. réalisation des buts poursuivis en matière de progrès social; 2. préservation et amélioration de l'environnement naturel par la recherche écologique, la prévention des dommages écologiques, l'identification et la conservation des caractéristiques exceptionnelles du milieu; 3. mise en valeur des ressources renouvelables et non renouvelables, particulièrement lorsqu'elles servent à procurer des emplois et des débouchés économiques aux autochtones du Nord.

### **Le progrès social**

Le Ministère continue à encourager fortement la création d'emplois pour les autochtones du Nord. Il demeure en contact avec tous les employeurs éventuels du Nord, y compris les industries de mise en valeur des ressources, les ministères fédéraux, les gouvernements des territoires et les syndicats ouvriers, afin de s'assurer que les autochtones participent au développement du Nord et en retirent des avantages. Des agents de placement travaillent à promouvoir les possibilités d'emploi et organisent des programmes de formation sur le tas.

Pendant la saison d'exploration de 1973, quelque 827 autochtones ont accepté un emploi dans l'industrie pétrolière. Durant les périodes de production particulièrement intensive, plus de 280

autochtones travaillaient dans le secteur de la construction et plus de 200 étaient embauchés par des sociétés minières. À la fin de l'année financière, 183 travailleurs autochtones participaient à la construction de la route du Mackenzie, ce qui représentait 58% de la main-d'oeuvre de ce vaste chantier. Des clauses d'emploi spéciales ont été rédigées pour toutes les nouvelles entreprises de construction routière et le Ministère a conclu, avec le Centre de la main-d'oeuvre du Canada, des ententes à l'effet que ce sont d'abord des travailleurs autochtones qui doivent être présentés aux entrepreneurs en construction routière qui ont besoin de main-d'oeuvre.

Au 31 décembre 1973, les ministères fédéraux et les gouvernements des territoires employaient un total de 1,185 Indiens, Métis et Inuit. De plus, un projet visant à accroître le nombre d'employés autochtones dans la Fonction publique fédérale a été mis en marche au cours de l'année. Les programmes de formation professionnelle et de formation sur le tas sont au nombre des initiatives les plus importantes prises par le Ministère pour favoriser l'embauche d'autochtones. En fait, 50 autochtones du Nord se sont inscrits à des programmes de formation sur le tas pendant l'année et 175 autres ont participé à des programmes d'éducation et de formation professionnelles organisés dans des maisons d'enseignement, ce qui a permis à quelque 35 Esquimaux de la région du Keewatin d'obtenir un emploi permanent à Lynn Lake, au Manitoba.

Il convient de signaler aussi l'effort déployé par le Ministère pour préserver et développer les cultures autochtones du Nord, cela en étroite collaboration avec les autochtones. On reconnaît maintenant dans nombre de milieux que l'occupation et l'utilisation historiques des terres est un aspect essentiel des cultures autochtones.

Le Ministère a accordé des subventions à un certain nombre d'artistes esquimaux afin de leur permettre de participer à une réunion d'artisans, tenue au Groenland. Il a également contribué au financement d'une grande conférence sur l'art esquimau, présentée à Ottawa en mai 1973. Cette conférence, appelée Semaine des Inuit, coïncidait avec la dernière présentation de "Chefs-d'oeuvre de l'Arctique canadien", une exposition organisée par le Conseil canadien des arts esquimaux et acclamée dans plusieurs pays. L'exposition, qui comprenait 405 sculptures esquimaudes modelées à différentes époques depuis 2,500 ans, a été vue par 435,000 personnes dans huit grandes villes du monde, de Vancouver à Leningrad.

Une assemblée générale des actionnaires de la société des Producteurs de l'Arctique canadien limitée, organisme central de commercialisation des objets d'art et d'artisanat produits dans les Territoires du Nord-Ouest, a également eu lieu durant la Semaine des Inuit. Les dividendes déclarés par cet organisme subventionné par l'État sont utilisés pour accroître la participation des Inuit dans la société, cette participation atteignant un peu moins de 50%. Le contrôle changera de main en 1975. Depuis quelques années, les revenus réalisés par les collectivités artistiques se sont élevés à plus de \$3 millions par année. Des brochures destinées à faire connaître la marque de commerce de l'art esquimau du Canada ont été préparées pendant l'année.

Le Ministère a accordé des fonds à l'association Inuit Tapirisat du Canada pour lui permettre de tenir une conférence de planification sur l'orthographe et la langue inuit. Les participants ont proposé la constitution d'une Commission de l'orthographe, chargée d'examiner toutes les formes d'écritures inuit ainsi que la possibilité de les normaliser.

Une aide a été fournie pour la publication du premier dictionnaire du dialecte du Labrador. Le Ministère tente actuellement de mettre sur pied un service de traduction pour tous les grands dialectes esquimaux du Canada et souhaite publier, dans la revue esquimaude, Inuttituut, des articles en divers dialectes.

Le nombre d'études sociologiques menées parmi les autochtones du Nord s'est accru rapidement durant la dernière décennie et plus particulièrement au cours des trois dernières années. Cela traduit un intérêt plus grand pour les problèmes sociaux du Nord et une meilleure perception de l'urgence qu'il y a à définir et à comprendre la situation des autochtones dans une période d'évolution sociale accélérée.

Le Comité des recherches sociologiques du Nord, composé de représentants du Ministère et des deux administrations territoriales, dirige et évalue les travaux de recherche. Les projets prioritaires comprennent des études de l'expansion des industries pétrolières et minières, des transports et des agglomérations. Des études des répercussions que la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie pourraient avoir sur les collectivités autochtones sont maintenant en cours, tout comme certaines études de la démographie et de l'écologie humaine du Nord.

## L'aide financière

L'aide financière accordée aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest en 1973 - 1974 se répartissait comme suit :

1973 - 74	...	...
Accords financiers	Yukon	T.N.-O.
Subventions de déficit d'exploitation	\$6,864,000	\$56,025,000
Subventions tenant lieu d'impôt sur le revenu	4,637,000	6,471,000
Prêts d'immobilisations	5,600,000	15,600,000
Subventions d'amortissement	3,583,000	7,734,000
Total partiel	\$20,684,000	\$85,830,000
Aide financière additionnelle (en dehors des ententes)	Yukon	T.N.-O.
Prêts pour le financement des caisses de prêts aux municipalités et aux autres tiers	...	\$2,555,000
Prêts aux résidents pour une deuxième hypothèque	\$120,000	...
Prêts pour les logements à louer des territoires	...	870,000
Contribution - soins hospitaliers des Indiens et des Esquimaux	173,000	1,352,000
Contribution - assurance-santé pour les Indiens et les Esquimaux	120,000	213,000
Contribution versée aux Esquimaux pour l'achat de bateaux de pêche commerciale	...	15,000
Contribution - subventions de première hypothèque pour logements à prix modique	...	25,000
Contribution pour logements à prix modique à louer ou acheter	196,000	...
Total partiel	\$609,000	\$5,030,000
Total	\$21,293,000	\$90,860,000

1974 - 75	...	...
Les degrés comparables d'aide financière pour 1973 - 1974, ont été négociés par le comité des relations financières de la façon suivante :	...	...
Accords financiers	Yukon	T.N.-O.
Subventions de déficit d'exploitation	\$5,187,000	\$60,205,000
Subventions tenant lieu d'impôt sur le revenu	5,446,000	8,351,000
Prêts d'immobilisations	11,603,000	32,331,000
Subventions d'amortissement	4,166,000	9,234,000
Total partiel	\$26,402,000	\$110,121,000
Aide financière additionnelle (en dehors des ententes)	Yukon	T.N.-O.
Prêts pour le financement des caisses de prêts aux municipalités et aux autres tiers	\$2,000,000	\$4,000,000
Prêts aux résidants pour une deuxième hypothèque	100,000	100,000
Contribution - soins hospitaliers des Indiens et des Esquimaux	112,000	1,449,000
Contribution - assurance-santé pour les Indiens et les Esquimaux	130,000	309,000
Contribution versée aux Esquimaux pour l'achat de bateaux de pêche commerciale	...	15,000
Contribution pour logements à prix modique à louer ou acheter	268,000	...
Total partiel	\$2,610,000	\$5,873,000
Total	\$29,012,000	\$115,994,000

## **Évolution constitutionnelle et politique**

Un des objectifs du Ministère est de favoriser l'évolution des gouvernements territoriaux, ce qui comprend le développement de leurs capacités administratives et de leurs ressources financières. Cette orientation vise à préparer les habitants du Nord à participer de façon accrue à l'administration locale et à fournir ou aider à fournir les services qui sont normalement offerts par les provinces.

En mars 1974, le bill C-9 fut présenté au Parlement en vue de modifier la Loi sur le Yukon, la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la Loi électorale du Canada.

Les principales modifications apportées à la Loi sur le Yukon ont eu pour effet de porter de 7 à 12 le nombre des membres du conseil du territoire du Yukon et d'investir le commissaire en conseil du pouvoir de modifier le nombre des membres du conseil à l'avenir, pourvu que ce nombre ne soit ni inférieur à douze ni supérieur à vingt. À la suite des modifications les plus importantes apportées à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, un conseil des Territoires composé entièrement de membres élus et d'un président choisi parmi les membres du conseil a été établi.

Les autres amendements à la Loi sur le Yukon et à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest ont servi à préciser les pouvoirs de légiférer dévolus au commissaire en conseil de chaque territoire en ce qui concerne l'établissement, l'entretien et l'administration des prisons et à clarifier la position des deux commissaires chargés de l'administration des terres de la Couronne situées dans les territoires. Les modifications apportées à la Loi électorale du Canada avaient trait à la tenue des élections des membres des conseils territoriaux.

Le Ministère accorde aux gouvernements territoriaux des subventions qui leur permettent d'assurer des services comparables à ceux dont les habitants des provinces peuvent profiter. Les fonds fournis en vertu des ententes financières existantes se sont élevés à plus de \$106.5 millions durant l'année et l'aide pécuniaire accordée en dehors de ces ententes a atteint plus de \$112.1 millions. Les détails de ces subventions apparaissent dans le tableau qui accompagne ce texte.

Les gouvernements territoriaux voient à assurer toute la gamme des programmes sociaux, y compris l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, les régimes d'assurance-soins médi-

caux et d'assurance-hospitalisation, ainsi que divers programmes d'assistance sociale. En outre, les fonds accordés par le Ministère aident les gouvernements des territoires à favoriser l'évolution politique des administrations locales et l'établissement de services municipaux et communautaires de base.

Conformément aux recommandations du Groupe de travail sur le logement, mis sur pied par le conseil des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est chargé de l'administration et du fonctionnement du Programme de logements de location dans le Nord, à compter du 1er avril 1974. Ce programme est présentement géré par la Corporation de logements des Territoires du Nord-Ouest au nom du gouvernement territorial.

Pendant l'année financière, 112 nouvelles maisons comportant trois chambres à coucher ont été mises à la disposition des habitants du Nord, ce qui a porté à 1,529 le nombre total de nouveaux logements construits depuis le début du programme en 1966. Si l'on ajoute les logements existants déjà acquis, près de 2,300 logements du programme sont occupés par des Indiens et des Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest.

En septembre 1970, le Ministre a rendu public un programme destiné à accorder plus d'autonomie aux gouvernements territoriaux en matière d'aménagement communautaire et à accroître leurs responsabilités en ce domaine. Au cours de 1973 - 1974, des îlots de terrain englobant les collectivités de Hay River, Norman Wells, Fort Good Hope, Fort Franklin et Fort McPherson ont été cédés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les terres de quinze localités ont été transférées jusqu'ici au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et l'on envisage d'autres transferts pour l'année 1974 - 1975 dans les deux territoires.

#### **Mise en valeur des ressources**

Les dépenses d'exploration pétrolière et gazière effectuées dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont dépassé \$250 millions en 1973, soit un accroissement de \$12 millions par rapport à l'année précédente. En outre, des permis ou des baux ont été délivrés pour une superficie de plus de 412.2 millions d'acres. Les dépenses consacrées aux forages d'exploration et de mise en valeur ont augmenté de 23% pour atteindre \$173 millions, alors qu'environ \$85 millions étaient affectés aux levés géologiques et géophysiques, soit le même montant que l'année précédente. Les déboursés pour les forages d'exploration et la prospection

sismique ont dépassé ceux de chacune des provinces et de l'ensemble des régions submergées de l'Atlantique et du Pacifique.

Des travaux sismiques ont été effectués dans une grande partie des bassins géologiques du Nord. Les sociétés Imperial Oil Enterprises, Gulf Oil Canada Limited, et Shell Oil Canada et quelques autres ont entrepris des levés sismiques détaillés le long de la plaine côtière de l'Arctique et dans les régions du delta du Mackenzie et de Tuktoyaktuk. Cinq programmes conjoints de sismique-réflexion ont été mis sur pied ou poursuivis dans le delta pendant la saison des levés. Dans les îles de l'Arctique, la société Elf Oil Canada a continué à réaliser d'importants programmes de levés sismiques sur les Îles Banks et Prince-Patrick, alors que les sociétés Panarctic Oils Limited et Sunoco poursuivaient de vastes programmes de sismique-réflexion dans la plupart des îles de l'Arctique.

Des travaux de forage ont été exécutés dans quatre régions : la plaine Eagle, au Yukon, les régions du delta du Mackenzie et de Tuktoyaktuk, le plateau Peel et les îles de l'Arctique, en particulier le bassin Sverdrup.

Des découvertes de gaz furent faites par la société Gulf Oil dans le delta du Mackenzie aux puits Reindeer F-36, Titalik K-26 et Ya-Ya P-53; par l'Imperial Oil, au puits Taglu F-43; par la Shell, aux puits Shell Kugpik O-13 et Niglintgak H-30. Le puits Shell Kugpik O-13 représente aussi une découverte d'huile. La Pacific a découvert du gaz dans son puits Tathlina N-18 dans le sud des Territoires. Dans les îles de l'Arctique, la Panarctic Oils a découvert du gaz dans ses puits Hecla I-69 et Thor H-28 et la Dome en a trouvé dans le puits Wallis K-62.

Des approbations de principe furent données durant l'année financière pour deux projets de forage dans la mer de Beaufort; ces travaux de forage en mer, pour lesquels on utilisera des plates-formes flottantes renforcées contre les glaces, ne débiteront pas avant 1976. Une approbation de principe signifie qu'après examen de la demande et des autres renseignements disponibles, il y a de bonnes possibilités que les projets puissent être réalisés. Toutefois, toutes les activités seront soumises à des conditions sévères et les autorisations de forage ne seront accordées que si ces conditions sont observées à la satisfaction du gouvernement.

Trois autres projets de forage en mer ont été coordonnés ou reçus pendant l'année : deux projets concernaient la mer de Beaufort et l'autre, la région du détroit de Lancaster.

L'Imperial Oil Limited a construit une île dans les eaux peu profondes de la mer de Beaufort en utilisant un dragueur pour aspirer les sédiments marins nécessaires. Elle a ensuite réussi à forer un puits d'exploration dans cette île. En mars 1974, l'impérial a annoncé la découverte d'un puits de pétrole et de gaz à plusieurs zones dans une deuxième île artificielle, soit à son puits Adgo F-28. La découverte du puits Adgo était la plus récente d'une série de plus de 15 découvertes distinctes de pétrole ou de gaz dans la région du delta du Mackenzie et elle contribuera à la constitution des vastes réserves requises pour justifier la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie.

Un nouveau système de forage fut évalué pour la Panarctic Oils et approuvé en principe. Par la suite, un appareil classique de forage terrestre fut installé sur une plate-forme de glace spécialement conçue à cette fin et qu'on fabriquera en faisant geler des couches d'eau de mer sur la glace naturelle. Ce système serait vraisemblablement utilisé dans la région d'Hecla où suffisamment de données géologiques ont été obtenues pour garantir la sûreté des travaux. Un projet conjoint fut amorcé par notre Ministère et par celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour la mise à jour du Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz au Canada. Les articles du Règlement qui ont trait aux forages terrestres et marins ont été complétés et le projet est maintenant prêt à être soumis à l'industrie pour étude.

La révision des articles du Règlement qui ont trait à la production, aux pipelines, aux usines de traitement et aux installations connexes a également été entreprise à la fin de 1973. Selon toute probabilité, les articles du Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz au Canada qui ont trait au forage seront promulgués à la fin de 1974 et les autres le seront au début de 1975.

Au total, 962,733 barils de pétrole brut et 37.3 milliards de pieds cubes de gaz naturel ont été extraits pendant l'année dans les Territoires du Nord-Ouest. La production de gaz naturel du Yukon s'est élevée à 3.4 milliards de pieds cubes.

Remarquables productions d'artistes inuit. Ce travail de poterie est une forme d'artisanat tout à fait nouvelle dans le Nord.

Le puits Thor H-28 de la Panarctic, dans l'archipel arctique, a permis de découvrir, en avril 1973, le 5e grand champ de gaz naturel de cette société.

La valeur de la production de pétrole et de gaz dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon a dépassé légèrement \$6 millions.

En mars 1974, la Canadian Arctic Gas Pipeline Limited, consortium composé de 11 entreprises sous contrôle majoritaire canadien et de 16 entreprises sous contrôle majoritaire étranger, a demandé à l'Office national de l'énergie, au ministère des Affaires indiennes et du Nord et à l'Administration fédérale de l'énergie des États-Unis, l'autorisation de construire, à partir de Prudhoe Bay (Alaska) et du delta du Mackenzie, un gazoduc qui longerait la vallée du Mackenzie et serait raccordé à d'autres gazoducs existants et projetés de l'Alberta, de façon à approvisionner les marchés du Canada et des États-Unis. La C.A.G.P.L. a demandé au Ministère d'approuver un droit de passage pour le gazoduc et les installations connexes qui traverseraient le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

La demande a été déposée auprès du Ministère et de l'Office national de l'énergie, le 21 mars 1974. Le même jour, le juge T.R. Berger a été chargé de conduire une enquête au nom du gouvernement fédéral afin de déterminer les répercussions sociales, écologiques et économiques que la construction du pipeline pourrait entraîner à l'échelon régional ou national. Des audiences préliminaires avaient été prévues pour le mois de mai, à Ottawa, Yellowknife et Edmonton. L'enquête elle-même doit commencer vers la fin de 1974 ou au début de 1975. Elle consistera non seulement dans la détermination des répercussions sociales, écologiques et économiques que la construction du pipeline pourrait entraîner, mais aussi en un examen des principes directeurs détaillés sur les pipelines du Nord qui ont été déposés à la Chambre des communes le 28 juin 1972. Ces principes directeurs précisent les conditions écologiques et sociales que l'auteur de la demande devra respecter et ils obligent celui-ci à présenter des propositions précises, notamment au sujet de l'intégrité du pipeline et des mesures d'urgence qui devraient être prises en cas d'accident. L'évaluation de ce projet quinquennal d'une valeur de \$5.7 milliards devrait se poursuivre pendant toute l'année 1974. Le gazoduc projeté aurait un diamètre de 48 pouces, une longueur de 2,430 milles et une capacité éventuelle de transport de plus de 4.5 milliards de pieds cubes par jour.

La Polar Gas Study Limited, consortium composé de Panarctic Oils Limited, CP Investments Limited et Tenneco Oil and Minerals Limited, étudie d'autres moyens de transporter le gaz naturel des îles de l'Arctique vers l'Est canadien et les États-Unis. Diverses études de rentabilité sont encore en cours et les travaux d'exploration pétrolière et gazière sont poursuivis afin de constituer les réserves minimales de 30 billions de pieds cubes de gaz requises pour rendre l'entreprise rentable.

Si l'on exclut le pétrole et le gaz, la valeur de la production minérale en 1973 a été de \$164.7 millions dans les Territoires du Nord-Ouest et de \$145.6 millions au Yukon, soit des augmentations respectives de 40% et 37% par rapport à 1972. Il y a actuellement 12 mines en activité dans le Nord, dont six au Yukon et six dans les Territoires du Nord-Ouest. Alors que le Nord ne produit que 5.6% de la valeur totale des minéraux extraits au Canada, il a à son actif 58% de la production de plomb, 13% de la production d'or, 23% de la production de zinc, 24% de la production d'argent et 64% de la production de tungstène.

Le nombre de concessions jalonnées au Yukon est passé de 6,845 en 1972 à 9,383 en 1973. Pendant cette même période, les concessions jalonnées des Territoires du Nord-Ouest sont passées de 5,555 à 15,303.

La hausse du prix de l'or a suscité un regain d'intérêt dans la zone de Rankin Inlet-Ennadai et la zone volcanique de Yellowknife. La société O'Brien Gold Mines effectuera en 1974 des travaux d'exploration souterraine sur un affleurement aurifère de la région du lac Cullaton, et la Cominco a commencé à creuser un puits de 5,600 pieds à sa mine Con-Rycon de Yellowknife.

D'importants gisements de plomb-zinc ont été découverts dans la Petite île Cornwallis et dans l'île Baffin. La société Arvik Mines Limited a expédié à des fins d'essais, 3,700 tonnes de minerai de plomb-zinc à partir de la Petite île Cornwallis et elle s'apprête à faire une étude de rentabilité du gisement. La Mineral Resources International a terminé une étude de rentabilité du gisement de plomb-zinc de la baie Strathcona et elle a conclu, après le mois de mars 1974, un accord avec le Ministère pour la mise en production de ce gisement en tant que projet-pilote minier dans l'Arctique.

Une découverte de plomb-zinc faite pendant l'été 1972 près du lac Summit, sur la limite du

Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, a déclenché une ruée de jalonnement pendant l'année : plus de 5,000 claims ont été jalonnés.

La Canada Tungsten a découvert un nouveau gisement de minerai près de sa mine de tungstène à ciel ouvert située au sud du lac Summit. Ce gisement devait commencer à produire au début de 1974.

Les sociétés United Keno Exploration, Silver Standard Mines et American Smelting and Refining Company ont découvert un vaste gisement de cuivre dans la région de Minto, à 150 milles au nord-ouest de Whitehorse.

Il y a six aménagements hydro-électriques en activité dans le Nord. Il s'agit des centrales de Snare Falls, Snare Rapids, Bluefish et Turn Gorges, dans les Territoires du Nord-Ouest, et des centrales de Whitehorse Rapids et Mayo, au Yukon. La puissance installée globale de ces centrales atteint maintenant 59.4 mégawatts.

En vertu de la Loi sur les eaux intérieures du Nord, un permis de construction d'une centrale de 30 mégawatts sur le lac Aishihik, au Yukon, a été délivré en avril 1974 à la Commission d'énergie du Nord canadien. La Commission d'énergie a aussi présenté une demande de permis pour la construction d'une nouvelle centrale sur la rivière Snare, dans les Territoires du Nord-Ouest.

### **Aide aux travaux d'infrastructure**

L'établissement d'un réseau routier systématique dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest représente un déboursé de \$10 millions par année sur une période de 10 ans, le projet devant être réalisé dans le cadre du Programme des routes du Nord approuvé par le gouvernement en 1965. De concert avec la population locale, le réseau a été conçu pour relier au reste du pays les collectivités isolées et favoriser la mise en valeur des ressources naturelles du Nord. Les grands travaux présentement en cours sont les routes du Mackenzie et de Dempster.

En avril 1972, le Premier ministre a annoncé un programme accéléré de construction, en vue de compléter la route du Mackenzie, à partir de Fort Simpson jusqu'à Inuvik. Lorsque cette route sera terminée, elle assurera une extension toute-saison d'une longueur de 969 milles à partir de la frontière de l'Alberta jusqu'à Inuvik, dans le delta du Mackenzie. Elle reliera entre elles toutes les col-

lectivités isolées situées le long du fleuve, et son prolongement d'Inuvik à Tuktoyaktuk constituerait le premier tracé routier entièrement canadien en direction de l'Arctique.

La route du Mackenzie est maintenant achevée jusqu'à Fort Simpson, ce qui laisse environ 630 milles à compléter. La société PanCanada Industries Limited détenait un contrat en 1973 - 1974 pour construire un tronçon de 49 milles s'étendant jusqu'à Camsel Bend. La Catre Construction Company a complété pendant l'année un tronçon de 33 milles qui va de la borne milliaire 931 à la borne milliaire 964.

La planification de la route du Mackenzie est réalisée par une équipe dirigée par un comité interministériel et conseillée par un certain nombre de groupes de travail spécialisés. Un de ceux-ci, le groupe de travail sur l'écologie, détermine les exigences d'ordre écologique pour la construction de la route et entreprend un examen détaillé du tracé et des projets de conception. Un comité interministériel supérieur, présidé par un sous-ministre adjoint du ministère de l'Environnement, détient l'autorité finale au sujet du tracé de la route.

Une grande partie de la région dans laquelle les routes du Nord doivent être construites est située dans la zone de pergélisol. Dans nombre de régions, les matériaux granulaires et les argiles sont disponibles et constituent les principaux matériaux de construction de la route. Cependant, dans les régions où les matériaux granulaires sont plus rares, il faut utiliser de la roche concassée ou du schiste pour isoler le pergélisol sous-jacent à la route.

La route projetée de Dempster s'étendra sur une longueur de 417 milles et ira de Dawson, au Yukon, jusqu'à un point de la route du Mackenzie situé à 33 milles au sud d'Inuvik. Elle reliera les réseaux routiers du centre et du sud du Yukon à la vallée du Mackenzie. À la fin de décembre 1973, un tronçon de 178 milles allant en direction nord-ouest, à partir de Dawson, était terminé, de même qu'un tronçon de 35 milles entre Fort McPherson et Arctic Red River dans les Territoires du Nord-Ouest. Pendant l'année 1974 - 1975, un pont sera construit sur la rivière Eagle, soit à la borne milliaire 236, et le tronçon qui va de la borne 290 à la borne 342 sera terminé.

Le 7 mars 1974, le ministre des Transports et le ministre des Affaires indiennes et du Nord ont annoncé conjointement l'adoption d'une nouvelle politique visant à assurer des services améliorés de transport aérien à un grand nombre de collectivités du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Un nouveau programme quinquennal contribuera à accroître la sûreté et la régularité des services aériens dans plus de 60 agglomérations, à un coût d'environ \$40 millions. Ces fonds seront employés à améliorer les aéroports et le matériel. Des aéroports seront construits ou restaurés dans plus de 50 agglomérations et on continuera à assurer le maintien de 11 grands aéroports. Des consultations d'une portée très étendue ont été amorcées au cours de l'année avec les habitants du Nord pour déterminer le genre et la qualité des services de transport aérien requis.

### **Protection de l'environnement**

La préservation et la mise en valeur de l'environnement septentrional représentent une importante activité du Ministère. La Loi sur les eaux intérieures du Nord contrôle rigoureusement l'utilisation de l'eau pour tous les usages. Un ensemble de règlements sur l'utilisation des terres ont été adoptés et quiconque se rend à un endroit ou l'autre dans le Nord doit s'y conformer. En outre, un permis spécifique d'utilisation des terres est requis pour exercer toute activité qui comporte des déplacements dans des régions sensibles comme les îles de l'Arctique, le nord du Yukon et le delta du Mackenzie. À la fin de l'année financière, le Ministère et l'industrie pétrolière ont annoncé la signature d'un accord relatif à l'évaluation d'un important programme d'étude écologique dans la mer de Beaufort, avant que les forages ne soient entrepris dans cette région en 1976. Un groupe de 18 sociétés ont accepté de fournir \$4.5 millions pour financer 21 études distinctes.

Pendant sa quatrième saison complète d'activité, le Programme de recherches sur l'utilisation des terres de l'Arctique (RUTA) a financé plusieurs études portant sur divers sujets, dont la réduction des rejets miniers, la cartographie de la sensibilité des terrains dans les îles de l'Arctique et le rétablissement de la végétation dans le nord de l'Arctique. Les études de l'environnement matériel menées à Watson Lake, au Yukon, ont été terminées pendant l'année.

De concert avec le Groupe de travail sur la mise en valeur du pétrole du Nord, le Programme RUTA a appuyé certaines études archéologiques effectuées le long du tracé projeté du pipeline du Mackenzie, et d'autres études portant sur divers sujets, dont les bilans énergétiques de la région du delta du Mackenzie et des îles de l'Arctique, les déversements de pétrole sur terre et la perturbation de même que la restauration du terrain.

La Section des aménagements fonciers est chargée de l'administration des terres inaliénées de la Couronne dans le Nord. Elle a comme principale fonction l'administration et la mise en vigueur du Règlement sur l'utilisation des terres territoriales - un ensemble de règles conçues pour protéger l'environnement sans causer de dommages graves ou permanents. Les règlements qui régissent l'accès aux matériaux granulaires et leur utilisation ont été reformulés au cours de l'année, de façon à les rendre compatibles avec un plan d'utilisation des terres à fins multiples.

Les demandes d'utilisation de terres de la Couronne pour des fins agricoles et récréatives se sont accrues durant l'année. Une politique agricole provisoire et un programme de subdivision de terrains pour la construction de chalets ont été élaborés et devaient être mis en oeuvre en 1974. À l'instigation des gouvernements des deux territoires, des discussions ont eu lieu au sujet de la planification et de la mise en valeur de réseaux territoriaux de parcs.

Les orages électriques et la sécheresse ont provoqué un nombre de feux de forêt plus élevé que d'ordinaire dans les Territoires du Nord-Ouest, alors que le temps frais et humide a contribué à réduire le nombre d'incendies au Yukon. Plus de 490 incendies ont détruit 2.1 millions d'acres de forêts dans les Territoires du Nord-Ouest, alors que 109 incendies ont brûlé 3,587 acres au Yukon.

Les avions-citernes sont devenus un moyen efficace de suppression des incendies dans le Nord. Un appareil Douglas DC-6B, pouvant transporter 2,500 gallons de produits ignifuges, a été nolisé afin de venir en aide aux trois avions-citernes de type Canso affectés à la suppression des incendies dans les Territoires du Nord-Ouest. Les services de deux avions-citernes Douglas A-26 ont aussi été retenus pour combattre les Incendies au Yukon.

## **Planification pour l'avenir**

En annonçant, le 28 mars 1972, la politique que le gouvernement entendait adopter au sujet du développement du Nord pour les années 70, le Ministre a mentionné cinq priorités, soit : 1. mettre en pratique, dans le plus bref délai possible, les principes directeurs déjà approuvés en matière de développement social; 2. protéger et mettre en valeur le milieu naturel par le moyen de la recherche, de la conservation et par l'établissement de parcs nationaux; 3. créer des emplois et des débouchés économiques en encourageant l'exploitation des ressources renouvelables et le développement de la petite industrie et du tourisme; 4. encourager et favoriser les projets clefs se rapportant à l'exploitation des richesses naturelles non renouvelables, projets pour lesquels il est généralement souhaitable d'obtenir la participation des gouvernements et de l'entreprise privée; 5. accorder l'appui nécessaire à d'autres projets d'exploitation des richesses naturelles renouvelables, jugés bénéfiques pour les habitants du Nord et pour les Canadiens en général.

En présentant sa politique, le Ministre a signalé qu'il s'en remettrait aux conseils du Comité consultatif de la mise en valeur du Nord (C.C.M.V.N.). Cet important organisme interministériel et inter-gouvernemental a été mis sur pied pour étudier les principaux aspects du développement du Nord et pour améliorer la planification conjointe, de même que la coordination des programmes dans le Nord.

Le Comité de coordination du C.C.M.V.N. détermine les besoins en matière de comités et de groupes de travail, conseille le gouvernement sur les lignes de conduite à adopter au sujet du Nord canadien et favorise les échanges de renseignements entre les ministères et organismes qui exercent leurs activités dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Au cours de l'année, le Comité de coordination a amorcé une révision approfondie de son rôle afin de clarifier et de renforcer ses responsabilités. Un accord a été conclu au sujet des mesures à prendre pour améliorer la planification et la coordination des activités interministérielles exercées dans le cadre des grandes entreprises de développement. Au nombre des entreprises étudiées, on compte un nouveau lotissement urbain à Resolute Bay, le projet de mine de plomb-zinc de la baie Strathcona et la demande relative à la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

Le labbe, oiseau parasite de l'Arctique, est un voleur de nids qui s'attaque aux petits animaux. Mais ne vous y trompez pas, c'est un peureux.

Nombreuses sont les beautés de l'Arctique, notamment les splendides couchers de soleil du printemps et de l'été. La toute Canol, construite au Yukon durant la Deuxième guerre mondiale, est entretenue pendant l'été pour l'exploration minière et le tourisme.

Le sous-comité des sciences et de la technologie était représenté aux réunions tenues à Moscou en mars 1974, à la suite desquelles un programme canado-soviétique de recherche dans les sciences de l'Arctique fut établi. Des scientifiques canadiens et soviétiques se sont réunis pour étudier des programmes en sciences de la terre, hydrologie, météorologie, océanographie, écosystèmes des eaux intérieures et de la mer, écosystèmes de la faune terrestre, médecine et sciences sociales, ces divers programmes étant reliés à l'Arctique.

Les réunions conjointes tenues à Washington avec le Comité de coordination interorganisme de la recherche sur l'Arctique se sont poursuivies tout au cours de l'année dans un but d'échange de renseignements sur des questions scientifiques; ces réunions ont également permis l'utilisation commune de procédés scientifiques propres à l'Arctique, fourni la possibilité d'établir des programmes conjoints d'intérêt mutuel et servi à montrer la nécessité d'un système d'information bibliographique continuellement mis à jour sur l'Arctique.

Le sous-comité étudie des suggestions de collaboration avec le Royaume-Uni et le Danemark pour la recherche sur l'Arctique. Il aide également aux préparatifs d'une conférence circumpolaire internationale sur l'écologie arctique, organisée par le Comité spécial sur la protection de l'environnement.

Un Comité fédéral-territorial de planification économique a été constitué, au sein du C.C.M.V.N., afin d'encourager les projets de développement économique viables. Ce comité a tenu trois réunions, à Yellowknife et à Ottawa. La constitution d'une base de renseignements adéquats a été entreprise et l'on songe à utiliser dans les Territoires du Nord-Ouest des stimulants régionaux comparables à ceux dont se sert le ministère de l'Expansion économique régionale.

Au début de l'année, le sous-comité sur les communications dans le Nord a adopté de nouvelles classifications qui clarifieront son rôle au sein du C.C.M.V.N. en tant que conseiller en matière de coordination des activités gouvernementales relatives aux communications dans le Nord canadien et de politique à suivre dans chaque cas. Ce sous-comité s'est réuni à diverses reprises pour discuter de la politique proposée au sujet des moyens de communication des autochtones, politique qui a par la suite été adoptée par le gouvernement. Il a également pris en considéra-

tion deux projets de Radio-Canada visant à faire profiter les habitants du Nord de la radiodiffusion et de la télédiffusion de ce réseau. La mise en oeuvre du plan de couverture accélérée a été approuvée.

Les travaux de planification du sous-comité des transports ont maintenant pour objet la consolidation des réseaux actuels et prévus de transport aérien, maritime et terrestre. Ce processus d'élaboration de lignes de conduite est coordonné avec une révision générale, actuellement en cours, de la politique canadienne des transports.

Une étude de la politique relative aux installations de transport maritime a été entreprise au cours de l'année. Un des objectifs de cette étude était de voir à ce que l'équipement utilisé dans les ports de l'Arctique réponde bien au besoin de ravitaillement. Des experts - Conseils ont terminé une étude de praticabilité sur les réseaux de transport maritime du pétrole, du gaz et des minéraux en vrac, à partir de l'Arctique.

Le sous-comité de l'emploi des autochtones du Nord s'est attaché à favoriser l'élaboration de programmes visant à assurer aux autochtones de plus nombreuses possibilités d'emploi dans la Fonction publique fédérale. Il a mis en vigueur un système de rapport trimestriel du nombre d'employés autochtones et de leur niveau d'emploi.

La Direction de la politique et de la planification du programme du Nord a complété ou entrepris plusieurs travaux de recherche pendant l'année. Ces travaux comprenaient entre autres une étude démographique qui indiquait que la population des Territoires du Nord-Ouest serait vraisemblablement de 49,400 à 50,300 habitants vers 1981. On prévoit que la population augmentera au rythme de 3.7% par année de 1971 à 1976 et de 3% par année de 1975 à 1981.

Une étude du revenu et de la répartition du revenu dans le district de Keewatin a démontré que le revenu familial moyen pour cette région (\$3,170) était moins que la moitié de celui des habitants de l'ensemble des Territoires (\$7,324), mais que les familles esquimaudes avaient doublé leur revenu en dollars constants entre 1964 et 1968.

Des résultats assez semblables ont été obtenus à la suite d'une autre étude du genre menée sur la côte de l'Arctique et dans l'île Baffin. Les familles esquimaudes de ces deux régions ont doublé leur revenu au cours de la période de 1965 à 1969.

## Subventions et allocations 1973 - 1974

Subventions	(milliers de \$)
Développement territoriale social	...
Culture indienne et esquimaude	27.8
Arctic Institute of North America - bibliographie de l'Arctique	30.0
Expéditions scientifiques et recherches sur le Nord	450.0
Ressources naturelles et environnement du Nord	...
Aide aux Chambers of Mines	27.5
Association pour la prévention des accidents dans les mines des T.N.-O. et du Yukon	3.0
Aide à la prospection	48.8
Aide à l'exploitation minière dans le Nord	189.7
La Société de conservation du Yukon	3.0
Total des subventions	779.8
Allocations	...
Développement territorial et social	...
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Esquimaux (Yukon)	117.2
Soins hospitaliers aux Indiens et aux Esquimaux (T.N.-O.)	1,358.0
Assurance-maladie des Indiens et des Esquimaux (T.N.-O.)	223.0
Assurance-maladie des Indiens et des Esquimaux (Yukon)	125.7
Projets fédéraux en matière d'emploi	...
(Yukon) - 1972 - 1973	215.0
(T.N.-O.) - 1972 - 1973	238.7
Aide pour permettre l'aménagement d'un centre de sports sur glace à Frobisher Bay (T.N.-O.)	300.0
Location ou achat de maison à prix modique (Yukon)	24.1
Inuit Tapirisat du Canada	...
- études des revendications des Esquimaux	25.0
- conférence sur les ressources des Inuit	20.0
- aide aux Esquimaux qui présentent une demande en vertu de la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de l'Alaska	15.0
- représentation à l'enquête	5.6
Associations d'autochtones-recherches sur leurs revendications	17.0
Ressources naturelles et environnement du Nord	...
Alberta Society of Petroleum Geologists	...
- impression des procès-verbaux des colloques	5.0
Canadian Society of Exploration Geophysicists	...
- impression des documents techniques	5.0
Total des allocations	2,694.3
Total	\$3,474.1

## Capital Expenditures by Activity 1973 - 1974

<b>Développement territorial et social</b>	Pourcentage du total	Réparation des dépenses d'immobilisation
Affaires territoriales	0.3	\$125,794
Developpement social	...	2,036
Longement dans le Nord	6.2	2,254,555
Recherches sociales	1.0	378,985
Total Partiel	...	\$2,761,370
<b>Politique et planification du Programme du Nord</b>	...	...
Routes et pistes d'atterrissage dans le Nord	86.5	\$31,281,025
Total partiel	...	\$31,281,025
<b>Ressources naturelles et environnement du Nord</b>	...	...
Eau, terres, forets et environnement	4.4	\$1,580,037
Pétrole et minéraux	0.6	198,378
Total partiel	...	\$1,778,415
Administration du programme	1.0	\$368,034
<b>Total</b>	100.0	\$36,188,844
<b>Dépenses d'exploitation par secteur</b>	...	...
<b>Développement territorial et social</b>	Pourcentage du total	Répartition des dépenses d'exploitation
Affaires territoriales	1.3	\$375,274
Développments social	7.4	2,146,267
Longement dans le Nord	9.5	2,740,993
Researches sociales	1.5	426,370
Total partiel	...	\$5,688,904
<b>Politique et planification du Programme du Nord</b>	...	...
Politique et planification	2.4	\$701,011
Routes et pistes d'atterrissage	19.8	5,704,737
Total partiel	...	\$6,405,748
<b>Ressources naturelles et environnement du Nord</b>	...	...
Eau, terres, forets et environnement	34.4	\$9,937,610
Pétrole et minéraux	7.3	2,111,748
Total Partiel	...	\$12,049,358
Programme ,ologique et social	5.0	\$1,445,874
Administration du programme	11.4	\$3,301,292

<b>Total</b>	100.0	\$28,891,176
--------------	-------	--------------

**Programme de l'administration**



## **Programme de l'administration**

### **Introduction**

Le programme de l'administration du Ministère sert à orienter la politique générale du Ministère et à assurer des services consultatifs et administratifs aux trois principaux Programmes décrits dans le présent rapport, Parcs Canada, les Affaires indiennes et esquimaudes et les Affaires du Nord. Les cabinets du ministre, du sous-ministre et des sous-ministres adjoints et le groupe chargé de l'orientation générale entrent dans le budget de ce Programme. Le premier rôle des sections centrales du Programme de l'administration consiste à fournir certains services communs et à contribuer à la réalisation des objectifs des trois principaux Programmes.

Le Groupe chargé de l'élaboration des principes directeurs a été établi en 1972 pour conseiller et aider le sous-ministre au sujet de toutes les questions de politique générale et, en particulier, de celles qui concernent la coordination des programmes d'exécution. Parallèlement, le Groupe étudie et évalue l'orientation des lignes de conduite du Ministère afin de s'assurer qu'elles sont toujours conformes à l'ensemble des objectifs et des priorités du gouvernement. Il s'acquitte de tâches spéciales touchant l'élaboration des principes directeurs et il aide le Ministère à remplir ses obligations, par le truchement de divers comités ministériels et interministériels, d'équipes spéciales et de groupes de travail.

Le directeur du service du contentieux et les membres de son personnel sont employés par le ministère de la Justice. Ils rédigent des actes juridiques et ils conseillent et représentent le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Leur premier objectif est de s'assurer, selon des directives reçues, que le Ministère administre les affaires publiques conformément à la loi.

La Direction de l'information publique, administrée par un directeur, fournit au Ministère des renseignements, des conseils et des services dans le domaine des relations publiques. Les Divisions de ce secteur sont chargées d'assurer les services nécessaires à chacun des trois Programmes du Ministère. Ces Divisions sont aidées par la Division des services de production qui s'occupe des montages audio-visuels, de la rédaction et de la conception des publications, ainsi que par la Division de la planification et de la recherche, laquelle assure des services d'information générale, de recherches sur les communications et d'administration.

La Section de l'information générale garde plus de 2,000 publications en magasin. Au cours de l'année écoulée, elle a répondu à plus de 120,000 demandes de renseignements venant du public.

Le bureau du directeur du personnel fournit au Ministère des services dans les domaines de la planification de la main-d'oeuvre, de la dotation en personnel, de la formation et du perfectionnement, de la classification, de la rémunération et des relations de travail.

La Division de la planification de la main-d'oeuvre a mis sur pied des programmes de main-d'oeuvre à l'intention des hauts fonctionnaires, des administrateurs financiers et des administrateurs de personnel et elle a également entrepris des recherches en main-d'oeuvre pour les groupes exerçant d'autres métiers ou professions. Elle a mené ces études en vue d'instaurer un système électronique de localisation des données sur la main-d'oeuvre. Le nombre des rapports d'appréciation des employés a atteint un sommet, le pourcentage de rapports remplis s'étant élevé à 75%.

Le Service de dotation en personnel a procédé à 5,068 affectations d'emploi. De ce nombre, 2,566 personnes venaient du secteur privé, tandis que les 2,502 autres étaient mutées ou promues.

La Division de la formation et du perfectionnement a dispensé 30 cours afin de répondre aux besoins de formation du personnel, et 1,900 employés en ont bénéficié. Une nouvelle méthode de formation a été élaborée, conformément aux lignes directrices publiées par le Conseil du Trésor en mars 1973 au sujet de la délégation des pouvoirs dans ce domaine.

Les administrateurs des programmes et des régions de l'Administration centrale, affectés à la classification et à la rémunération, ont donné suite à 4,447 demandes de classification au cours de l'année. Ils ont en outre pris des mesures concernant la transposition de plus de 800 postes. La formation des cadres de gestion et la mise en oeuvre d'un programme de vérification de la rémunération ont représenté une bonne partie de la somme de travail.

Le Ministère assure la gestion de 40 conventions collectives. Les cadres et les agents de relations de travail ont participé à la négociation de sept conventions. Des comités de gestion du travail ont été établis dans tout le Ministère. Dans tous les

programmes, les services de sécurité et d'hygiène au travail ont intensifié leur activité; les jours perdus par suite d'accidents du travail ont diminué de 32%.

La Division des services administratifs du Ministère est chargée de coordonner toutes questions se rapportant aux manuels, aux archives, aux locaux, aux services de sténographie et de dactylographie et à la bibliothèque du Ministère.

En 1973 - 1974, les besoins de locaux, tant à l'Administration centrale que dans les services extérieurs, ont été comblés. À Ottawa, on a fait l'acquisition d'aires de travail dans l'édifice du Journal et le complexe Liverpool Court. Quelques travaux de rénovation ont été effectués aux bureaux de Cornwall et de Montréal, et une Division a emménagé dans de nouveaux locaux à Smiths Falls.

Le système de commandes des périodiques de la bibliothèque a été complètement automatisé.

La Division de la gestion des manuels et des directives s'occupe d'obtenir des passeports à l'intention des employés qui doivent se rendre à l'étranger pour représenter le Ministère. Elle s'occupe également de publier les manuels de référence du Ministère, ainsi que les directives, les avis de nomination et autres, les annuaires téléphoniques et les principes directeurs concernant la gestion des archives; elle voit de plus à coordonner la distribution de manuels publiés par d'autres ministères.

Les services de sténographie et de dactylographie ont pris de l'expansion au cours de l'année, en établissant deux sections de traitement des mots et deux autres sections de dactylographie; ces services comptent maintenant 15 sections.

La Division de la gestion des archives a consacré une bonne partie de son temps au microfilmage des documents. En outre, un système normalisé de classement des dossiers a été instauré au sein de deux programmes, soit ceux de l'Administration et des Affaires du Nord; ce système sera progressivement adopté par d'autres services. Plus de 14,700 dossiers inactifs ont été envoyés au centre des archives pour y être entreposés, et 4,000 dossiers ayant une valeur historique ont été transmis aux Archives publiques. On a également établi de nouvelles lignes de conduite concernant la gestion des dossiers.

La Direction des services financiers conseille et renseigne le ministre, le sous-ministre et les sous-ministres adjoints sur la formulation et l'interprétation des principes directeurs visant le contrôle budgétaire, la gestion de l'avoir en espèces et l'analyse des dépenses et des profits qui découlent des activités des Programmes. Ce travail est accompli par les Divisions suivantes : - La Division de la comptabilité et du contrôle des dépenses, qui assure la gestion des crédits du Ministère, établit des relevés d'affectations et des comptes publics; contrôle des fonds publics et non publics, de même que toutes les sommes portées à l'actif et au passif du bilan. - La Division des principes de gestion financière, qui élabore des principes directeurs concernant les finances et présente des recommandations à cet égard; aussi, qui étudie d'une façon permanente les méthodes et les systèmes financiers; diffuse le manuel de gestion financière dans tout le Ministère; délègue des pouvoirs en matière de finances; interprète les règlements, les décrets-lois, le libellé des crédits et les directives des organismes de contrôle, afin d'en assurer une application uniforme dans tout le Ministère. - La Division des rapports de gestion, qui voit à l'élaboration et à la coordination des rapports courants et projetés sur les finances et la main-d'oeuvre, sur l'utilisation de la main-d'oeuvre et sur les effectifs, afin de redistribuer les fonds et de remanier la main-d'oeuvre de façon à en assurer une utilisation optimale dans les limites du budget. - La Division des prévisions et du budget de dépenses, qui revoit et coordonne les soumissions et les exposés budgétaires présentés par les Programmes (budgets principaux et supplémentaires), en vue de les inclure dans l'exposé global du Ministère; qui analyse ces exposés et rassemble des documents pertinents pour le Guide du Ministre, et qui prévoit les fonds liquides nécessaires au Ministère. - La Division de la vérification interne, qui évalue constamment l'efficacité, le bien-fondé et le mode d'application de toutes les méthodes et de tous les systèmes financiers et administratifs, en fonction du contrôle interne et conformément aux lignes directrices établies.

La Direction de l'analyse et des services administratifs du Programme est chargée de l'analyse des programmes, des services de conseils en gestion, de la statistique et de l'informatique du Ministère. Au cours de l'année, la Division de l'analyse des

programmes a entrepris une étude des systèmes d'information afin d'y apporter des améliorations et de diffuser des renseignements qui étayeront davantage les prises de décisions.

La Division de l'informatique a instauré douze grands systèmes d'information et en a modifié certains autres. Elle a lancé un projet-pilote de gestion des immobilisations à l'intention de Parcs Canada; ce projet avait été conçu en fonction de l'établissement d'un réseau régional de terminus; elle a instauré un système destiné à enregistrer les prestations d'aide sociale que le Ministère verse à des particuliers et à fournir des données statistiques qui faciliteront l'élaboration des principes directeurs dans ce domaine; enfin, elle a mis en marche, à l'intention de la Direction des langues officielles, un système qui permet de produire des glossaires anglais et français à partir d'une seule source et qui peut également en produire dans une troisième langue.

La Division de la statistique a publié les sixième et septième éditions du catalogue semestriel de données; ce catalogue peut être consulté au Centre d'information statistique. Des systèmes statistiques comprenant quelque cinquante séries, études et enquêtes ont été mis au point à l'intention de Parcs Canada et des Directions du progrès économique, des affaires communautaires et de l'éducation, du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes. La Division a publié le sommaire des rapports d'enquête biennaux sur le logement des Indiens, par réserve, pour les années 1958 à 1973, ainsi que le sommaire mensuel de l'aide sociale, par district, pour 1972 - 1973. Des séries statistiques ont été établies dans les domaines de la production forestière, des minéraux, des hydrocarbures, de la chasse, de la pêche, du piégeage et de l'utilisation des terres, et seront englobées dans le système statistique des ressources naturelles du Nord. Le premier répertoire statistique des parcs nationaux a été préparé pour l'année financière 1972 - 1973; ce répertoire sera révisé chaque année. En 1973, une enquête sur l'utilisation des terrains de camping a été faite dans certains parcs nationaux de l'île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

Les Services de conseils en gestion ont entrepris trente-cinq études au cours de l'année, dont plusieurs à titre de service direct aux bandes et aux conseils indiens.

La Division des relations parlementaires s'occupe des questions parlementaires qui concernent le Ministère.

Au cours de la 1ère session de la 29e législature (du 4 janvier 1973 au 26 février 1974), 292 questions et 23 motions ont été soumises au Ministère. À la prorogation du Parlement, il avait donné suite à toutes les demandes, à l'exception de trois questions et de deux motions; le Ministère s'est aussi occupé :

a) de 106 questions orales

b) des débats parlementaires sur les droits des aborigènes (Bill 5 - 4)

c) de trois motions sur l'ajournement

d) de trois bills présentés par des députés et qui ont été débattus en Chambre, et d'un certain nombre d'autres projets de loi qui n'avaient jamais été déposés

e) de trois motions présentées par des députés et qui ont été débattues en Chambre, et d'un certain nombre d'autres motions dont la Chambre n'avait jamais été saisie.

Au total, la Division a traité 687 demandes destinées au Conseil du Trésor et 452 arrêtés en conseil.

Le Secrétariat du Ministère coordonne l'activité du Ministère en ce qui a trait à la correspondance ministérielle et aux questions connexes. Au cours de l'année, le Secrétariat a répondu à près de 10,000 lettres adressées au ministre, à ses adjoints ou à des cadres supérieurs du Ministère.

Direction de l'architecture et du génie : au début de l'année financière 1973 - 1974, le Conseil du Trésor a autorisé la réorganisation du service technique et des services d'ingénierie et d'architecture, à l'Administration centrale et dans les régions.

L'ancienne Direction des services techniques a été restructurée et porte maintenant le nom de Direction de l'architecture et du génie. Les sections des services techniques ont été consolidées dans les régions de telle sorte qu'elles puissent assumer la responsabilité du programme de mise en oeuvre concernant les immobilisations.

Le nouveau rôle de la Direction est de contrôler la qualité et l'efficacité de tous les projets de planification, d'acquisition, de conception et d'entretien des biens du Ministère et des projets qui se rapportent à ses autres valeurs immobilières. Dans ces domaines, le directeur de l'architecture et du génie fait fonction d'expert - Conseil principal auprès du ministre et des cadres du Ministère.

Selon le nouveau concept, la Direction, qui mettait autrefois l'accent sur les services de conception et de gestion de la construction, se concentre maintenant sur l'établissement de normes et de lignes directrices, la distribution de conseils techniques et l'évaluation des résultats. Elle s'emploie à établir des principes directeurs, à élaborer des méthodes, des systèmes d'information, ainsi que des plans réguliers et des plans occasionnels pour le Ministère, Elle a continué d'assurer directement la gestion du matériel de l'administration centrale, l'administration des contrats de construction de tous les programmes du Ministère, ainsi qu'un service de design en construction pour le Programme des Affaires du Nord et un service de design en restauration à l'intention de Parcs Canada. Voici quelques exemples de projets entrepris par cette Direction : - Poursuite des travaux de gestion concernant la conception et la construction de deux grands réseaux routiers dans les T.N.-O. et au Yukon (routes du Mackenzie et de Dempster). - Commencement des travaux de construction d'un laboratoire à Igloolik et achèvement du complexe forestier à Yellowknife (T.N.-O.). - Conception et première étape des travaux de construction d'un grand complexe forestier à Fort Simpson, par une équipe de journaliers. - Conception et construction d'écoles indiennes (dont celles de Quinte Mohawk et de Kasechewan, en Ontario), afin d'accroître les possibilités d'emploi et de formation pour la population indienne. - Gestion d'importants projets de conception de routes dans les nouveaux parcs du Québec. - Établissement, en collaboration, de plans de conservation historique pour le parc de l'Artillerie à Québec, et pour la ville de Dawson, au Yukon. - Poursuite des travaux de conception d'un système complet d'écriteaux pour les parcs historiques et nationaux. - Établissement de principes touchant la conception de travaux d'architecture pour les parcs nationaux et de travaux de moindre importance pour un certain nombre de parcs.

Le rôle de la Direction des langues officielles au sein du Ministère est d'appliquer la Loi sur les langues officielles, ainsi que la politique de bilinguisme du Conseil du Trésor. Ses principales fonctions sont la planification et l'évaluation des différentes orientations, la formation et le perfectionnement linguistiques et l'utilisation des langues.

La Division de la planification et de l'évaluation des orientations a constitué un groupe d'étude à la fin de septembre 1973 et l'a chargé d'identifier tous les postes du Ministère avant le 31 décembre 1973. Les dates de désignation des postes bilingues s'échelonnent sur une période de cinq ans qui se terminera à la fin de 1978. Entre autres choses, la Division voit à accorder des dispenses spéciales dans le cas des restructurations visées par l'identification et la désignation des postes; à établir des méthodes pour accroître le nombre d'employés bilingues dans la catégorie des ST; à assurer le fonctionnement des unités de langue française et à appliquer les recommandations du commissaire aux Langues officielles, notamment dans les secteurs des parcs et des canaux.

La Division des services de formation linguistique se charge de faire passer les examens de connaissance de la langue seconde (ECL) et inscrit les employés aux cours continus ou cycliques dispensés par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique. Cette formation est offerte aux titulaires de postes bilingues ainsi qu'aux personnes qui désirent accéder à ces postes, afin de leur permettre de répondre aux exigences linguistiques à la date de désignation. Les employés dont le poste n'est pas désigné comme bilingue ont également la possibilité d'apprendre la langue seconde. Un programme de perfectionnement et d'échanges biculturels a aussi été mis en oeuvre pour permettre aux employés anglophones de la région de la capitale nationale et aux employés francophones de la région du Québec de travailler, pendant une courte période, dans un milieu où ils pourront apprendre la langue seconde.

La nouvelle Division de l'utilisation des langues, qui offre des services linguistiques complets au personnel, a été créée pour permettre aux employés de travailler dans les deux langues officielles et pour assurer la reconnaissance officielle du français comme langue de travail. Des agents de la qualité de la langue aident les employés qui le désirent à améliorer leur style en anglais ou en français. En outre, la préparation continue de glossaires bilingues, portant sur les divers domaines techniques du Ministère, permet d'offrir au personnel les outils nécessaires à l'application du bilinguisme. La Division donne également des renseignements aux employés sur la documentation bilingue qu'ils peuvent obtenir.

## **Bureaux régionaux**

### **Parcs Canada**

Atlantique Édifice Royal Bank 5161, rue George

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 1M7

Québec 1141, Route de l'Église

Boîte postale 9578

Ste-Foy (Québec)

G1V 4C2

Ontario 132, 2e Rue, Est

Boite postale 1359

Cornwall (Ontario)

K6H 5V4

Prairies 114, rue Garry

Winnipeg (Manitoba)

R3C 1G1

Ouest 131, édifice Customs 134, 1e Avenue, S.-E.,

Calgary (Alberta)

T2G 0X5

### **Bureaux des canaux**

Ontario

Administration centrale

des canaux

Tour du Centenaire 400, avenue

Laurier, Ouest

Ottawa (Ontario)

K1A 0H4

Bureau du canal

Rideau 25, rue William, Ouest

Smiths Falls (Ontario)

K7A 1N2

Canal Trent

Boîte postale 567

Peterborough (Ontario)

K9J 6Z6

Québec

Canaux du Québec 200, boul. Churchill

Greenfield Park (Québec)

J4B 2M4

### **Direction de la promotions économique**

### **Indiens-Esquimaux**

Provinces de l'Ouest

Ressources minérales

indiennes 112, 11e Avenue, S.-E.

Calgary (Alberta)

T2G 0X5

## **Bureaux régionaux**

### **Affaires indiennes et esquimaudes**

Territoires du

Nord-Ouest

Boîte postale 2760 5124, 52e Avenue

Yellowknife (T.N.-O.)

X0E 1H0

Yukon Édifice fédéral

Whitehorse (T.Y.)

Y1A 2B5

Colombie-Britannique

Boîte postale 10061

Pacific Centre Limited 700, rue George, Ouest

Vancouver (C.-B.)

V7Y 1C1

Alberta

C.N. Tower 10004, 104e Avenue

Edmonton (Alberta)

T5J 0K1

Saskatchewan Édifice MacCallum Hill 1874, rue Scarth

Regina (Saskatchewan)

S4P 2G7

Manitoba Édifice Midtown 267, rue Edmonton

Winnipeg (Manitoba)

R3C 1S3

Ontario Édifice Sir Arthur Meighen 55, avenue St. Clair, Est

Toronto (Ontario)

M4T 2P8

Québec 1141, rue de l'Église

Boîte postale 8300

Ste-Foy (Québec)

G1V 4C7

Maritimes

Boîte postale 160

Amherst (Nouvelle-Écosse)

### **Affaires du Nord**

Territoires du

Nord-Ouest

Boîte postale 1500

Yellowknife (T.N.-O.)

X0E 1H0

Yukon Édifice 200

Takhini

Whitehorse (T.Y.)

Y1A 3V1

### **Services techniques**

Services techniques des

provinces des Prairies 604 Édifice fédéral 101, 22e Rue

Saskatoon (Saskatchewan)

S7K 0E1

Territoires du

Nord-Ouest  
Boite postale 1583  
Yellowknife (T.N.-O.)  
X0E 1H0